



Défense nationale

Pour la période
se terminant
le 31 mars 1997



Présentation améliorée des rapports
au Parlement – Document pilote

Canada

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – 1997

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/50-1997

ISBN 0-660-60336-5



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une proposition afin de répartir le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget des dépenses principal* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*. Elle a également ordonné aux 78 ministères et organismes de présenter ces rapports dans le cadre d'un projet pilote.

Cette décision découle des travaux entrepris par le Secrétariat du Conseil du Trésor et 16 ministères pilotes pour donner suite aux engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses et de moderniser la préparation de cette information. Ces démarches visant à mieux cibler les résultats et à rendre plus transparente l'information fournie au Parlement s'insère dans une initiative plus vaste intitulée " Repenser le rôle de l'État ".

Ce *Rapport ministériel sur le rendement* répond aux engagements du gouvernement et tient compte des objectifs fixés par le Parlement d'accroître la responsabilisation touchant les résultats. Il couvre la période se terminant le 31 mars 1997 et compare le rendement aux plans présentés par le ministère dans sa *Partie III du Budget des dépenses principal* de 1996-1997.

Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessiteront un travail soutenu dans toute l'administration fédérale. S'acquitter des diverses exigences que comporte la gestion axée sur les résultats – préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et faire rapport sur les réalisations – constitue une composante de base. Les programmes du gouvernement fonctionnent dans des environnements en évolution constante. Étant donné la vogue des partenariats, la prestation de services confiée à des tiers et d'autres alliances, il faudra relever les défis de savoir à qui imputer les responsabilités dans les rapports sur les résultats. Les rapports de rendement et leur préparation doivent faire l'objet de surveillance afin de garantir qu'ils demeurent crédibles et utiles.

Le présent rapport correspond à une étape supplémentaire de ce processus permanent. Le gouvernement entend perfectionner et mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découlera de l'expérience acquise au cours des prochaines années et des précisions que les utilisateurs fourniront au fur et à mesure sur leurs besoins en information. Par exemple, la capacité de communiquer les résultats par rapport aux coûts est limitée pour le moment, bien que cet objectif demeure intact.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant :

Revue gouvernementale et services de qualité

Secrétariat du Conseil du Trésor

L'Esplanade Laurier

Ottawa (Ontario) Canada

K1A 0R5

Téléphone : (613) 957-7042 - Télécopieur : (613) 957-7044



Défense
nationale

National
Defence



Rapport de rendement du Ministère pour la période se terminant le 31 mars 1997

Table des matières

Avant-propos	i
Table des matières	ii
Résumé	iv
Section I Message du ministre de la Défense nationale	1
Section II Vue d'ensemble du Ministère	3
Mandat	3
Vision	4
Mission	4
Objectifs	4
Organisation par gamme de services	5
Priorités stratégiques	7
Section III Rendement du Ministère par mission de défense	8
A. Attentes en matière de rendement	8
Tableaux comparatif des dépenses prévues et des dépenses réelles	8
B. Réalisations	9
Rendement du Ministère	9
Mission de défense I : Défense du Canada	11
Protection de la souveraineté du Canada	11
Aide à d'autres ministères dans la poursuite des objectifs nationaux	12
Protection civile, aide humanitaire et secours aux sinistrés	13
Recherche et sauvetage	15
Intervention en cas d'incidents terroristes	16
Aide au pouvoir civil	17
Mission de défense II : Défense de l'Amérique du Nord	17
Maintien de l'interopérabilité avec les États-Unis	17
Surveillance et contrôle de l'espace aérien de l'Amérique du Nord	19
Programme canado-américain d'essai et d'évaluation	20
Défense antimissiles balistiques	20
Mission de défense III : Contribution à la sécurité internationale	21
Participation aux opérations multilatérales	21
Protection et évacuation de Canadiens à l'étranger	24
Promotion de la paix et de la stabilité internationales grâce à des relations bilatérales et multilatérales	24

Contrôle des armements et vérification	25
Objectifs en matière de soutien	26
Soutien des opérations	26
Appui des grands programmes du gouvernement	28
C. Examens clés	32
Section IV Appendices	33
A. Personnes-ressources pour information supplémentaire.	34
B. Tableaux financiers récapitulatifs	34
Sommaire des crédits votés	34
Tableaux comparatifs des dépenses totales prévues et des dépenses réelles	35
C. Information supplémentaire	37
Paiements de transfert, par gamme de services	37
Paiements législatifs, par gamme de services.	38
Comptabilité des coûts liés au maintien de la paix.	38
Annexe A - Force de réserve	
Annexe B - Programme des cadets du Canada	
Annexe C - Programme national de recherche et de sauvetage	
Annexe D - Protection civile Canada	
Annexe E - Centre de la sécurité des télécommunications et Programme cryptologique national	

Résumé

La défense de la souveraineté d'un pays est indispensable à la préservation de ses valeurs et de son mode de vie. Le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes défendent fièrement nos intérêts dans le monde depuis toujours, en période de conflit comme en temps de paix. Notre nation rend hommage chaque année aux braves Canadiens qui ont fait de valeureux sacrifices au service de leur patrie. Ce document fait ressortir les mesures que le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes continuent de prendre afin de préserver les valeurs et le mode de vie de ce pays, qui a été qualifié par les Nations Unies de meilleur endroit où l'on puisse vivre au monde. On y relate la contribution du Ministère à la défense du Canada, depuis l'interception d'aéronefs chargés de stupéfiants destinés aux marchés illégaux jusqu'au sauvetage des victimes d'écrasements d'avion, d'inondations ou d'autres catastrophes naturelles. Ce document nous montre également que nous sommes résolu à défendre l'Amérique du Nord, en exerçant avec vigilance la surveillance et le contrôle de nos espaces aériens aux termes de l'Accord sur la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD), ainsi qu'en maintenant une étroite collaboration avec les États-Unis sur de nombreux autres plans. Par ailleurs, on relate dans les détails notre participation à des missions multilatérales réalisées sous les auspices de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et visant à promouvoir un climat international stable. Enfin, on a reconnu certains des sacrifices que font encore des membres des Forces canadiennes au service de leur pays dans le monde entier.

Ce rapport d'appréciation témoigne de l'énormité de l'ampleur des activités que le Ministère exerce jour après jour. Les vastes opérations que mène le ministère de la Défense nationale à l'échelle mondiale reposent nécessairement sur un système de soutien exhaustif et complexe, qui permet à plus de 100 000 militaires et civils membres de «l'Équipe de la Défense» d'accomplir leurs tâches. Pour respecter leurs engagements croissants dans les limites d'une enveloppe budgétaire rétrécie, le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes tentent toujours de réduire leurs frais généraux par des économies accrues. Ainsi, le Ministère poursuit ses grandes initiatives de renouvellement et de restructuration, qui ont des répercussions favorables sur la rentabilité et augmentent les sommes mises à la disposition des forces opérationnelles. Voici quelques exemples de la portée de nos activités militaires en 1996-1997 :

- Nous avons déployé plus de 6 800 militaires outre-mer dans le cadre d'opérations internationales, notamment en Haïti, en Bosnie-Herzégovine, au Cambodge, au Guatemala, en Afrique et au Moyen-Orient;
- Nous avons livré plus de 191 600 kilos de secours humanitaires à l'échelle du globe;
- Nos aéronefs ont exécuté quelque 160 000 heures de vol à l'appui de missions des Forces canadiennes partout dans le monde;

- Nous avons administré plus de 16 milliards de dollars en biens, ce qui englobe plus de 42 bases et stations militaires, plus de 20 000 kilomètres carrés de terrains, près de 33 000 bâtiments et logements et plus de 14 000 ouvrages (routes/jetées/aéroports/services publics, etc.);
- Dans un seul emplacement, nous avons nettoyé quelque 115 000 tonnes de terre contaminée par le plomb. Nous avons aussi exploité dans le cadre de ce projet une technologie canadienne novatrice en environnement, qui a servi à la toute première démonstration à grande échelle de ce genre en Amérique du Nord;
- Nos équipes de recherche et de sauvetage ont réagi immédiatement et brillamment à plus de 1 100 incidents nécessitant leur intervention, et elles ont sauvé la vie à 513 personnes;
- Nous avons radié des stocks 110 000 articles d'approvisionnement (d'une valeur de 185 M\$) et nous avons identifié 33 500 autres articles (valeur de 200,5 M\$) qu'il serait possible d'aliéner ou de redistribuer;
- Nous avons fermé des dépôts d'approvisionnement à Moncton et à Toronto et regroupé des services à Edmonton et à Montréal, ce qui nous a permis d'économiser 32,5 M\$ en frais de personnel, d'équipement et de fonctionnement;
- Nous avons soutenu quelque 1 100 unités de cadets, 28 camps d'été, des écoles de vol à voile ou de voile et divers centres d'entraînement de la force terrestre d'un bout à l'autre du pays, ce qui a permis à quelque 60 000 filles et garçons de profiter pleinement du Programme d'instruction des cadets;
- Durant les inondations qui ont frappé la région du Saguenay/Lac Saint-Jean à l'été 1996, les autorités de la province du Québec ont demandé l'aide du ministère de la Défense nationale. Nos militaires n'ont pas tardé à fournir des aéronefs, des hélicoptères, de l'hébergement, du soutien logistique et des services de purification d'eau. En un seul jour, nous avons aérotransporté plus de 2 000 personnes en lieu sûr.

Le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes demeurent résolus à servir les intérêts des Canadiens, dans un climat international instable et imprévisible. En conséquence, la fière tradition de maintien de la paix que nous avons bâtie demeurera en tête de la liste de nos priorités de défense. De plus, nous rehausserons l'image des Forces canadiennes en améliorant les communications avec le public concernant la réussite des missions que nous réalisons de par le monde, pour le compte des Canadiens. Le Ministère garantira également que l'on accorde la toute première importance à l'excellence du leadership et à la transparence de la gestion de son organisation. Le Ministère est prêt et tout à fait résolu à relever ces défis, en procurant aux Canadiens un climat de sécurité dans lequel ils continueront de prospérer jusqu'au siècle prochain.

SECTION I - Message du ministre de la Défense nationale

Je suis heureux de présenter au Parlement et à la population canadienne le Rapport de rendement 1996-1997 des Forces canadiennes et du ministère de la Défense nationale.

L'institution de défense du Canada s'est de nouveau confrontée à d'énormes défis au cours de l'année financière 1996-1997. Les Forces et le Ministère se sont montrés à la hauteur. Nos hommes et nos femmes en uniforme ont participé à une vaste gamme d'opérations complexes et exigeantes. Au pays, ils ont continué d'assurer un contrôle efficace de notre vaste territoire, de notre espace aérien et de nos abords maritimes. Ils ont apporté de l'aide à d'autres ministères fédéraux dans des domaines comme la protection des pêches, la lutte contre le trafic des stupéfiants et la protection de l'environnement, tout en menant à bien un grand nombre d'opérations de recherche et de sauvetage, parfois fort dangereuses. Les efforts qu'ils ont déployés pour secourir les sinistrés de la région du Saguenay, au Québec, durant l'été de 1996, ont fait la manchette des journaux dans tout le pays.

Outre-mer, les Forces ont continué d'apporter une précieuse contribution à la paix et à la sécurité internationales. Dans l'ancienne Yougoslavie, plus de 1 000 membres des Forces canadiennes affectés aux forces de mise en oeuvre et de stabilisation de l'OTAN ont joué un rôle clé pour aider cette région agitée à émerger des ténèbres de la guerre. Un autre groupe de 750 Canadiens ont participé à la mission de soutien de l'ONU en Haïti, aidant ce pays des Antilles dans sa lente mais régulière progression vers la démocratie et la stabilité. Puis, devant la situation critique des réfugiés rwandais dans l'est du Zaïre, les Forces canadiennes ont sans tarder mis sur pied le quartier général d'une force multinationale dans la région pour effectuer une reconnaissance et déterminer s'il y avait lieu d'y affecter une force militaire internationale. Cette initiative a contribué à désamorcer la crise.

Ce sont là des réalisations impressionnantes, surtout si l'on tient compte des profonds changements qu'a connus l'institution militaire canadienne au cours des dernières années. La fin de la guerre froide, les réductions de dépenses de défense, l'évolution des valeurs sociales canadiennes ainsi que les progrès de la technologie ont présenté une multitude de nouveaux défis pour les Forces canadiennes. Celles-ci doivent suivre le courant si elles veulent mettre en oeuvre la politique énoncée dans le Livre blanc sur la défense de 1994, et c'est précisément ce qu'elles font.

En 1996-1997, les Forces et le Ministère ont amorcé la troisième année d'un programme quinquennal visant à réduire l'effectif, à diminuer la taille et le nombre des quartiers généraux, à rationaliser l'infrastructure, à améliorer les pratiques de gestion et à mieux exploiter la technologie. Ce programme de renouvellement est l'un des plus exhaustifs entrepris au sein du gouvernement canadien et il a comme objectif primordial de réduire le coût des services de soutien et d'accroître le rendement opérationnel. Des progrès remarquables ont été réalisés l'année dernière dans la mise en oeuvre de ce programme, et le Ministère est en voie d'atteindre les niveaux de personnel militaire et civil établis dans le Livre blanc sur la défense : une nouvelle

structure de commandement et de contrôle a été progressivement mise en place, d'autres modes de prestation des services ont été étudiés à fond, un plan de restructuration de la Réserve a été dévoilé, et des améliorations ont été apportées dans les domaines de la technologie et de la gestion de l'information.

Parallèlement, les Forces et le Ministère ont continué de renforcer leur capacité de mettre sur pied et de soutenir des forces opérationnelles; d'améliorer la préparation du personnel aux missions, de combler certains besoins clés en matière d'équipement, de modifier bon nombre de leurs politiques et pratiques relatives au personnel afin de tenir compte de l'évolution constante de la société canadienne et de ses valeurs, enfin, de prendre des mesures pour répondre aux besoins de leurs membres sur le plan humain.

Alors que la Défense nationale déploie des efforts pour se moderniser et devenir une organisation plus rentable et plus efficace, il est essentiel qu'elle puisse compter sur un financement stable et prévisible. Sans un tel financement, les Forces auront de la difficulté à remplir les rôles prescrits dans le Livre blanc sur la défense de 1994, lequel constitue toujours la politique de défense la plus appropriée pour le Canada.

En cette ère de changement et de renouveau, il est plus important que jamais que nous surveillions de près les progrès et le rendement des militaires. Le présent rapport est un élément essentiel de ce processus. Or, la mesure du rendement au sein des Forces canadiennes n'est pas une mince tâche. Nous sommes en train de modifier considérablement notre système de mesure du rendement et nous espérons que les futurs rapports de rendement en porteront les fruits. Nous avons aussi l'intention d'utiliser davantage l'analyse comparative, de sorte que les Forces puissent être jugées en fonction de normes réalistes.

Les Forces canadiennes sont réputées à l'échelle mondiale pour leurs compétences, leur professionnalisme et leur dévouement. Elles remplissent, au nom de tous les Canadiens, une mission difficile, mais essentielle, et elles le font avec brio. J'espère qu'à la lecture de ce rapport, le Parlement et la population canadienne reconnaîtront les réalisations continues des hommes et des femmes, militaires et civils, qui constituent notre exceptionnelle Équipe de la Défense.

L'honorable Arthur C. Eggleton, C.P., député
Ministre de la Défense nationale

SECTION II - Vue d'ensemble du Ministère

Mandat

Le mandat du ministère de la Défense nationale découle de la *Loi sur la défense nationale*, les Lois révisées du Canada, 1985, chapitre N-5. En vertu de cette loi, le ministre de la Défense nationale est responsable de l'administration et de la direction des Forces canadiennes pour toutes les questions concernant la défense nationale. De même, le ministre de la Défense nationale est désigné ministre responsable pour la protection civile, en vertu de la *Loi sur la protection civile*. Le Ministre a en outre été désigné ministre responsable de la recherche et du sauvetage, assumant l'autorité, la responsabilité et la reddition de comptes pour la coordination du Programme national de recherche et de sauvetage.

Même si à l'heure actuelle le Canada ne fait l'objet d'aucune menace militaire directe, l'environnement de la sécurité mondiale demeure instable et imprévisible. Des conflits subsistent entre les états et dans certains pays, provoqués par les disputes ethniques ou au sujet des ressources, les revendications territoriales, l'extrémisme sous diverses formes et les dures contraintes économiques ou démographiques. D'autres situations présentent également d'énormes problèmes de sécurité, notamment la prolifération des armes de destruction massive et leurs systèmes de lancement, les dissensions écologiques et, dans certains pays, l'effondrement ou l'inefficacité de l'autorité publique.

Le Canada doit se doter de la capacité de protéger sa souveraineté. Il doit pouvoir également assurer le contrôle et, au besoin, la défense de son territoire, de ses voies maritimes et de son espace aérien. Outre cela, le Canada doit être en mesure d'apporter une contribution effective à la défense de l'Amérique du Nord. Par ailleurs, la stabilité globale demeure un enjeu d'envergure pour le Canada. Dans un environnement instable, les violations du droit et de l'ordre international, le non-respect des décisions de la communauté internationale, les violations des droits de la personne et la perturbation des échanges mondiaux menacent les valeurs et les intérêts auxquels le Canada attache de l'importance.

Comme l'énonce le Livre blanc sur la défense de 1994, les Forces canadiennes assureront la protection du territoire national et des zones de responsabilité du pays. De même, le Canada poursuivra sa collaboration avec les États-Unis pour la défense de l'Amérique du Nord, aux termes de diverses ententes bilatérales, notamment le NORAD, et il continuera de participer aux opérations multilatérales menées sous les auspices de l'ONU, de l'OTAN, et dans le cadre de coalitions de pays qui partagent les mêmes convictions. Le Canada maintiendra ses liens avec ses alliés traditionnels et tentera de renforcer ses relations avec les pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est, de l'Amérique latine, de l'Asie-Pacifique et de l'Afrique. Le Canada conservera des forces navales, terrestres et aériennes polyvalentes, aptes au combat et capables de mener des opérations interarmées et interalliés, offrant au gouvernement la souplesse nécessaire

pour confronter les problèmes de sécurité qui se posent tant au pays qu'à l'étranger, tout en tenant compte des contraintes budgétaires.

Vision

Notre vision est de constituer une équipe de défense hautement professionnelle, entièrement capable de réaliser sa mission, et inspirant de la fierté aux Canadiens et aux Canadiennes.

Mission

Le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes ont pour mission de protéger le Canada et de défendre les valeurs et les intérêts canadiens au pays et à l'étranger, tout en apportant une contribution à la paix et à la sécurité internationales.

Objectifs

L'examen des Forces canadiennes effectué par le Ministre au début de 1997 a abouti à la conclusion que le rôle défini dans le Livre blanc de 1994 demeure tout à fait valable. Le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes doivent *défendre le Canada ainsi que ses intérêts et ses valeurs, tout en contribuant à la paix et à la sécurité internationales*. Plus précisément, les Forces canadiennes doivent être en mesure d'accomplir les missions de défense suivantes :

- **Défendre le Canada**, c'est-à-dire protéger le territoire national et les zones de responsabilité du Canada, aider les autorités civiles à protéger et à sauvegarder les intérêts nationaux, assurer la présence, partout au Canada, d'un niveau adéquat de mesures d'urgence et porter assistance en situation de crise nationale.
- **Défendre l'Amérique du Nord**, c'est-à-dire protéger les voies canadiennes d'accès au continent, en partenariat avec les États-Unis, plus particulièrement dans le cadre du NORAD; mettre en valeur la sécurité de l'Arctique et rechercher des possibilités de collaboration en matière de défense avec les États-Unis dans d'autres secteurs.

- **Contribuer à la sécurité internationale** c'est-à-dire participer à toute une gamme d'opérations multilatérales sous les auspices de l'ONU, de l'OTAN, d'autres organismes régionaux ou de coalitions de pays partageant les mêmes convictions; appuyer les secours humanitaires et le rétablissement des zones dévastées par la guerre; participer au contrôle des armements et à d'autres mesures d'instauration de la confiance.

Les Forces canadiennes doivent se préparer en vue d'une vaste gamme d'opérations que le gouvernement peut leur demander d'entreprendre – afin d'appuyer de façon soutenue les objectifs de notre politique étrangère, de perpétuer les traditions canadiennes et de contribuer à la paix et à la sécurité internationales. En maintenant des forces polyvalentes et aptes au combat, le Canada le conserve la souplesse voulue pour mener à bien ses tâches de défense et intervenir dans un large éventail d'opérations éventuelles. De telles forces sont le résultat d'une démarche pragmatique et sensée. À la lumière de ce qui précède et compte tenu de la situation financière actuelle, l'investissement en défense sera axé sur le maintien de capacités essentielles qui conviennent à la plus vaste gamme possible de missions de défense et qui nous permettent de travailler efficacement avec nos alliés.

Organisation par gamme de services

Durant l'année financière 1996-1997, le Ministère a présenté ses rapports d'information financière et de rendement en fonction de ses gammes de services, lesquelles correspondent étroitement à la structure ministérielle. Par suite des changements apportés au Système de gestion des dépenses (SGD), dans le cadre du Projet d'amélioration des rapports au Parlement, les ministères fédéraux doivent présenter cette information en fonction de leurs secteurs d'activité respectifs. Le Ministère s'est inspiré de trois missions de défense énoncées dans le Livre blanc sur la défense de 1994 pour établir ses «secteurs d'activité», soit : défense du Canada, défense de l'Amérique du Nord et contribution à la sécurité internationale.

À la suite des changements apportés au SGD, le Ministère a commencé à travailler au Système de comptabilité gestionnaire et financière qui permettra d'établir un lien entre l'information financière et les secteurs d'activité ministériels. On estime que deux cycles complets de présentation de l'information seront nécessaires avant que le système puisse produire des rapports crédibles de cette façon. D'ici à ce que le système soit en mesure d'assurer le degré requis de fidélité financière, le Secrétariat du Conseil du Trésor a convenu que le Ministère continuerait de présenter au Parlement des rapports fondés sur les gammes de services. Le présent rapport financier est donc structuré de la même manière que la Partie III du Budget des dépenses principal.

Les gammes de services sont les suivantes :

- Forces maritimes
- Forces terrestres
- Forces aériennes
- Opérations interarmées et protection civile
- Communications et gestion de l'information
- Soutien de la fonction Personnel
- Soutien du matériel
- Directives et services de gestion



Emplacements des installations du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes à travers le Canada

Priorités stratégiques

La **priorité stratégique clé** du Programme des services de la Défense consiste à permettre au Canada de maintenir des forces aériennes, terrestres et maritimes polyvalentes et aptes au combat en vue de satisfaire aux objectifs de défense que le gouvernement a stipulés dans le Livre blanc sur la défense de 1994. Ces forces confèrent au gouvernement la souplesse nécessaire pour réagir à diverses situations dans un environnement instable et imprévisible sur le plan de la sécurité.

Le Programme des services de Défense a subi des réductions budgétaires draconiennes au cours des dernières années. Entre 1994 et 1999, les dépenses de défense auront été réduites d'environ 23 p. 100. En raison de ces compressions, la plupart des secteurs de défense sont en restructuration en vue d'aboutir à un programme des services de la Défense simplifié qui ne reflète que les priorités les plus essentielles. À cette fin, une quantité maximale de ressources est consacrée à la mise à jour et à l'amélioration des capacités opérationnelles des Forces canadiennes, tandis que moins de ressources vont aux activités de soutien. Ainsi, la taille de la force de campagne de l'Armée de terre sera accrue, alors que le nombre total des effectifs militaires et civils diminue; l'infrastructure et les frais généraux sont réduits radicalement; le nombre de quartiers généraux passe de 18 à 12 et les ressources qui y sont consacrées sont diminuées de moitié. De plus, on a créé un nouveau Quartier général de la Défense nationale, de niveau stratégique, qui intègre les trois fonctions auparavant assumées par les états-majors des armées, et l'on adopte de nouvelles façons de faire pour accroître l'efficacité et améliorer la productivité.

Section III Rendement du Ministère par mission de défense

A. Attentes en matière de rendement

Dépenses prévues et dépenses réelles du Ministère, par gamme de services (millions de dollars)					
Gammes de services	Réel 1993-1994	Réel 1994-1995	Réel 1995-1996	Total prévu 1996-1997	Réel 1996-1997
Forces maritimes	2 416,3	2 514,8	2 287,0	2 139,2	2 071,3
Forces terrestres	2 648,7	2 930,5	3 133,4	3 039,8	2 994,9
Forces aériennes	3 465,9	2 721,8	2 676,1	2 563,3	2 530,5
Opérations interarmées et protection civile	330,4	299,6	318,1	334,8	285,2
Communications et gestion de l'information	434,9	443,4	439,9	372,8	367,0
Soutien de la fonction Personnel	1 045,0	1 228,8	1 086,6	660,2	881,0
Soutien du matériel	1 158,2	1 190,8	929,9	968,0	864,1
Directives et services de gestion	503,7	444,0	502,8	476,9	579,0
Total	12 003,1	11 773,7	11 373,8	10 555,0	10 573,3
1. Comprend la dépense des recettes provenant de la vente d'immobilisations excédentaires.					
2. Les paiements de transfert liés à Protection civile Canada sont inclus dans les chiffres de la rubrique Directives et services de gestion pour 1996-1997, conformément à la présentation utilisée dans les documents du Budget des dépenses et dans les Comptes publics pour cette année.					

B. Réalisations

Rendement du Ministère

La Défense nationale est dotée d'un budget de 9 916 518 000 \$	
Assurer à la population canadienne :	en réalisant ce qui suit :
<i>Des forces maritimes, terrestres et aériennes polyvalentes et aptes au combat</i>	
Défendre le Canada; défendre l'Amérique du Nord; et contribuer à la sécurité internationale	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les capacités requises pour remplir des missions opérationnelles au Canada et partout dans le monde, en vue d'atteindre les objectifs énoncés dans le Livre blanc sur la défense de 1994 ▶ La capacité requise pour assurer la surveillance et le contrôle des activités qui se déroulent sur le territoire du Canada, dans son espace aérien et à l'intérieur de ses zones de responsabilité maritimes ▶ Des opérations nationales comportant l'aide aux autorités civiles et aux particuliers, notamment des activités telles que : <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture d'aide en cas de sinistre (inondation, incendie de forêt, ouragan, tempête de neige, etc.) et le secours humanitaire (recherches de personnes disparues, secours de plongeurs, Recherche et sauvetage, etc.); - l'aide à d'autres ministères fédéraux (par exemple, des opérations de lutte contre le trafic de stupéfiants, menées de concert avec la Gendarmerie royale du Canada, ou des patrouilles de surveillance des pêches, avec Pêches et Océans Canada); - la fourniture de secours humanitaire vital, au pays comme à l'étranger, par l'Équipe d'intervention en cas de catastrophe des FC; - l'aide aux autorités provinciales dans le cadre d'opérations de maintien de l'ordre public, à un niveau ne dépassant pas l'aide au pouvoir civil prévue par la <i>Loi sur la défense nationale</i> - Partie XI ▶ La capacité d'aider à organiser, à tout moment, une intervention immédiate et efficace en cas de geste terroriste ▶ La capacité de mener, avec efficacité, des opérations en mer, sur terre et dans l'espace aérien de concert avec les forces militaires des États-Unis, pour défendre l'Amérique du Nord dans le cadre de diverses ententes comme le NORAD ▶ La participation à un grand éventail d'accords bilatéraux existants, conclus entre le Canada et les États-Unis en matière de défense, notamment le Programme des essais et des évaluations ainsi que l'Accord sur le partage de la production de défense et l'Accord sur le partage du développement industriel pour la défense ▶ Le déploiement d'une force de circonstance pouvant se composer d'un groupe opérationnel naval, d'un groupe-brigade renforcé d'un groupe-bataillon d'infanterie, d'une escadre de chasse et d'un escadron de transport tactique, dans le cadre d'opérations multilatérales quelle que soit la localité dans le monde, sous les auspices des Nations Unies ou pour défendre un État membre de l'OTAN ▶ La capacité d'aider le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international à assurer la protection et l'évacuation de Canadiens se trouvant dans des régions menacées d'un conflit ▶ Le maintien d'une gamme complète d'éléments auprès de l'OTAN, pour satisfaire à nos obligations de temps de paix ▶ Des rapports et des échanges bilatéraux et multilatéraux avec un choix de partenaires en Europe centrale et en Europe de l'Est, dans la région de l'Asie-Pacifique, en Amérique latine et en Afrique ▶ La vérification des accords en vigueur sur le contrôle des armements, notamment le Traité sur les forces conventionnelles en Europe, et la participation à l'élaboration d'accords futurs.

<i>Une contribution à la réalisation d'autres objectifs du gouvernement</i>	
Le Ministère et les Forces canadiennes sont déterminés à poursuivre les objectifs du gouvernement visant à assurer la viabilité future du Canada au plan financier, économique, social et écologique	<p>Pour appuyer les initiatives du gouvernement touchant la responsabilité financière et l'examen des programmes, le MDN aura réalisé, en 1998-1999, l'ensemble des objectifs de réductions budgétaires fixés, dont le niveau de référence s'élève à environ 9,38 milliards de dollars. Ce niveau représente une réduction de plus de 23 p. 100 des dépenses de la Défense effectuées entre 1993-1994 et 1998-1999</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Appuyer les initiatives nationales visant l'expansion du commerce international, la compétitivité des entreprises canadiennes sur les marchés internationaux et la croissance de l'ensemble du secteur industriel ▶ Appuyer les initiatives nationales visant le secteur économique en collaborant étroitement avec les associations industrielles en vue de définir les besoins en matière de potentiel industriel, et en travaillant avec d'autres ministères afin d'harmoniser les politiques industrielles et de défense, tout en veillant au maintien d'une capacité industrielle essentielle en matière de défense ▶ Appuyer les initiatives visant la formation des jeunes, en renforçant le niveau de soutien accordé aux organisations de cadets et de jeunes rangers afin d'élargir le rôle qu'elles jouent dans l'instauration du sens civique et dans la poursuite de l'unité nationale; accorder une attention particulière à l'augmentation de l'effectif des cadets et des jeunes rangers ainsi qu'aux besoins spéciaux des jeunes dans les collectivités du Nord, dans les collectivités isolées et dans les collectivités autochtones ▶ Appuyer les initiatives nationales relatives à l'environnement, en poursuivant les objectifs fixés dans le document <i>Stratégie visant des activités de défense favorables à un environnement durable</i> (à paraître en décembre 1997), et en mettant en oeuvre un système de gestion écologique dans l'ensemble de la Défense nationale qui respecte les normes ISO 14000 et lignes directrices correspondantes; ainsi, on pourra réduire le risque lié à l'environnement et observer plus efficacement les règlements et programmes d'action du gouvernement fédéral en la matière
<i>Une capacité de protection civile</i>	
Aide humanitaire et secours aux sinistrés	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Protéger la vie des Canadiens et réduire les dégâts matériels, en maintenant des mesures adéquates de protection civile dans tous les coins du Canada; fournir un appui financier en vertu des accords d'aide financière en cas de catastrophe
<i>Un ministère et des Forces canadiennes réorganisés et remaniés</i>	
Examen exhaustif de la gestion qui permettra d'instaurer la capacité de défense la plus efficace possible	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en place d'une nouvelle structure de gestion, de commandement et de contrôle dans l'ensemble de la Défense nationale et des Forces canadiennes. Ces activités, qui ont déjà permis de définir des moyens pour réaliser une réduction de 35 p. 100 des ressources affectées aux quartiers généraux, seront poursuivies afin d'en arriver à une réduction totale de ces ressources de 50 p. 100
Programme de réduction et de renouvellement d'envergure qui aura une incidence profonde sur les employés du Ministère et sur les membres des Forces canadiennes	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réalisation des objectifs d'effectif fixés pour 1998-1999, soit environ 60 000 membres de la Force régulière et 20 000 civils, ce qui représente des réductions de l'ordre de 20 p. 100 et de 38 p. 100, respectivement, depuis 1994 ▶ La réduction du nombre des cadres militaires et des membres du Groupe de la direction ▶ Réalisation des objectifs locaux annoncés dans les Budgets 1994, 1995 et 1996 en ce qui concerne l'infrastructure
Présence accrue de la Force de réserve	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Augmenter l'effectif de la Première réserve à environ 30 000 membre à la fin de la phase de restructuration, afin de former une Force de réserve qui satisfasse aux exigences globales du Ministère

MISSION DE DÉFENSE I - DÉFENSE DU CANADA

Cette mission de défense porte sur des questions touchant la protection du Canada et de sa souveraineté. Elle comporte les objectifs suivants.

1. Protéger la souveraineté du Canada grâce à la surveillance et au contrôle de son territoire, de son espace aérien et des zones maritimes qui relèvent de sa compétence

Résultat à atteindre :
Surveillance efficace du territoire canadien et intervention adéquate en cas d'incursions illégales

La souveraineté est un attribut fondamental d'un État-nation. Pour le Canada, elle signifie le respect et l'application des lois canadiennes dans les zones qui relèvent de notre compétence. Le gouvernement est déterminé à veiller à ce qu'il en soit ainsi. Les capacités définies ici sont également liées aux autres

missions de défense. Les Forces canadiennes ont joué un rôle crucial dans la protection du territoire canadien, comme le montrent les réalisations suivantes :

- les navires du Commandement maritime et les aéronefs du Groupe aérien maritime ont continué d'assurer la surveillance militaire des eaux territoriales canadiennes et de la zone d'exclusion économique de 200 milles nautiques;
- le 10^e Groupement aérien tactique a apporté une contribution effective de 2 000 heures de vol d'hélicoptère pour faire respecter la souveraineté territoriale du Canada;
- le Système d'alerte du Nord et les radars côtiers ont permis d'assurer une surveillance continue des voies d'accès canadiennes;
- la surveillance efficace de l'espace aérien canadien a été assurée dans le cadre du NORAD;
- des exercices de souveraineté ont été menés au lac Baker, à Holman, à Rankin Inlet, à Repulse Bay et à Iqualuit; ils ont témoigné de notre capacité de mener des opérations militaires dans les rigueurs climatiques de l'Arctique;
- on a mis en place les ressources maritimes, terrestres et aériennes polyvalentes et aptes au combat qui sont nécessaires pour décourager les incursions illégales.

2. Aider d'autres ministères à poursuivre les objectifs nationaux dans des domaines comme la protection des pêches, la lutte contre le trafic des stupéfiants et la protection de l'environnement

Résultat à atteindre :
Réalisation des objectifs nationaux en collaboration avec d'autres ministères

Le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes sont résolus à contribuer, de concert avec d'autres ministères fédéraux, à la réalisation des objectifs nationaux. Tout au long de l'année, le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes ont fourni

de l'aide courante sous forme de surveillance des pêches et d'appui aux opérations de la GRC, à la poursuite de ces objectifs. Voici des exemples précis de nos réalisations.

- Un total de 189 jours en mer de 1 116 heures de vol ont été fournis par divers navires et aéronefs du Groupe aérien maritime pour la surveillance des pêches dans le cadre des activités de recherche et de patrouille de Pêches et Océans Canada. À titre d'exemple de l'incidence des opérations de ce genre, l'équipage du *NCSM Toronto* a reçu les éloges de la Patrouille internationale des glaces pour les efforts déployés afin d'indiquer l'emplacement d'icebergs. Au cours de l'année 1996-1997, la frégate stationnée à Halifax a signalé 50 icebergs et effectué 34 observations de la température superficielle de la mer alors qu'elle surveillait les pêches le long des Grands Bancs de Terre-Neuve. L'information était transmise au centre des opérations de la Patrouille internationale des glaces aux États-Unis, qui diffusait des bulletins sur l'état des glaces aux bateaux qui naviguaient dans l'Atlantique Nord. Établie en 1914 à la suite du naufrage du Titanic en 1912, la Patrouille internationale des glaces surveille le mouvement des icebergs et d'autres conditions océanographiques le long des routes maritimes internationales dans l'Atlantique Nord.
- Soixante jours-navires ont été fournis pour des patrouilles de prévention, dans le cadre des activités de patrouille côtière du Solliciteur général et de la GRC. Ces patrouilles ont permis à la GRC de sensibiliser le public et d'établir des relations avec des communautés dans des régions auxquelles elle n'a habituellement pas accès.
- Les Forces canadiennes appuient régulièrement la GRC dans ses missions de lutte contre le trafic des stupéfiants. Elles ont en effet participé à un certain nombre d'opérations antidrogue et ont joué un rôle vital dans la surveillance, la poursuite et l'appréhension de trafiquants de drogue. Voici des exemples de l'efficacité de ces opérations :
 - ▶ En octobre 1996, au large de l'île du Cap-Breton, et à la demande de la GRC, un aéronef Aurora de la BFC Greenwood a effectué une surveillance transhorizon d'un voilier pendant une période de cinq jours. Lorsqu'il est devenu évident que le navire travaillait seul, l'escouade tactique de la GRC l'a arraisonné à partir de notre frégate

NCSM TERRA NOVA et a saisi du haschisch de haute qualité valant entre 150 et 200 millions de dollars.

- ▶ La GRC a saisi 22 446 plants de marijuana, d'une valeur marchande de plus de 200 000 \$, grâce à un effort de coopération avec les Forces canadiennes.
- Soutien régulier fourni à la GRC pour deux exercices opérationnels conjoints planifiés d'avance, en plus de l'intervention dans des opérations sans préavis.
- Intervention dans plus de 300 cas de neutralisation d'explosifs et de munitions. Les incidents étaient variés, et il pouvait s'agir de la découverte de vieilles munitions dans des résidences ou à la suite d'activités d'excavation, ou de la récupération de munitions d'armes légères ou encore de fusées éclairantes maritimes échouées à terre. Les Forces canadiennes disposent d'un cadre de spécialistes dans le domaine de la neutralisation d'explosifs et de munitions qui fournissent un soutien aux autorités civiles lorsque la situation l'exige. et il pouvait s'agir de la découverte,

3. Contribuer à la protection civile, à l'aide humanitaire et au secours aux sinistrés

Résultat à atteindre :
Intervention efficace dans la fourniture de secours aux sinistrés et de l'aide humanitaire

Le ministre de la Défense nationale assume également la responsabilité ministérielle pour la protection civile. Des protocoles d'entente conclus entre le Ministère et d'autres organismes gouvernementaux régissent la coordination des ressources en cas

d'urgences, et le Ministère apporte une contribution immédiate et efficace en ce qui concerne le secours aux sinistrés. Les Forces canadiennes sont en mesure de réagir rapidement et efficacement en cas de catastrophes naturelles, comme le montrent les exemples suivants.

- Les Forces canadiennes ont fourni une aide humanitaire opportune et efficace ainsi que des secours aux victimes de l'inondation dans la région du Saguenay. Cette catastrophe a eu des répercussions profondes. Les glissements boueux avaient rendu la plupart des routes impraticables, et des ponts, des voies ferrées ainsi que des digues de barrage ont été emportés par les eaux. Plus de 500 demeures ont été détruites et 850 sérieusement endommagées. Les Forces canadiennes ont joué un rôle vital en apportant de l'aide aux gens de la région du Saguenay. Par exemple, des hélicoptères de la 3^e Escadre de la BFC Bagotville et du 10^e Groupement aérien tactique ont effectué 600 missions et évacué 3 800 personnes; par ailleurs, les soldats du 5^e Groupe-brigade canadien ont érigé un village de toile à Bagotville où ont par la suite été abrités quelque 800 évacués qui ont dû être déplacés lorsque leurs maisons ont été détruites ou rendues inhabitables.
- Dans la basse région de l'île de Vancouver, à la suite d'une violente tempête de neige, les Forces canadiennes sont intervenues pendant une période de quatre jours, fournissant un soutien mobile considérable aux services de police et d'ambulance. Des services de transport ont été offerts notamment à des patients externes qui avaient besoin de

traitements de dialyse, à du personnel médical qui tentait de se rendre à l'hôpital ainsi qu'au personnel de planification d'urgence de la Colombie-Britannique. En plus de remplir ces rôles, les Forces canadiennes ont participé au déneigement. Dans la vallée du bas Fraser, les Forces canadiennes sont intervenues de nouveau pour fournir une gamme de soutien, entre autres le déneigement, des logements provisoires, le transport de nourriture et de fournitures d'urgence vers des centres de secours, l'aide d'urgence apportée à des automobilistes en détresse, l'ouverture de passages pour les véhicules civils d'urgence et de l'aide au transport pour permettre à la compagnie d'électricité de Colombie-Britannique de rétablir l'alimentation en électricité.

- Lorsque 300 incendies de forêt ont dévasté la région de Roberval et Chibougamau, les Forces canadiennes ont fourni un soutien crucial en hélicoptères à la Société de protection des forêts du Québec pour transporter des équipes de pompiers ainsi que pour évacuer les gens de la région.

Résultat à atteindre :
Favoriser une meilleure préparation aux situations d'urgence afin d'y réagir de façon rapide et coordonnée

Protection civile Canada apporte un soutien au ministre, dans l'exécution de son mandat selon lequel il incombe à celui-ci de prévoir les mesures de protection civile nécessaires pour préparer le pays à faire face aux situations de crise de toute nature, en facilitant et en coordonnant, au sein des

institutions fédérales et en collaboration avec les gouvernements provinciaux, les États étrangers et les organisations internationales, l'élaboration et la mise en oeuvre de plans d'intervention civils.

La meilleure jauge des mesures d'urgence en place au Canada consiste en l'intervention déployée lorsqu'une catastrophe d'envergure survient, par exemple lors de l'inondation dans la région québécoise du Saguenay. Au déclenchement de ce sinistre, les organismes municipaux, régionaux, provinciaux, fédéraux et non gouvernementaux sont intervenus de manière concertée et ont pu confronter la situation. S'il est difficile d'imputer le succès de cette opération à un facteur particulier, il symbolise cependant la capacité de la Protection civile Canada à accomplir sa mission, qui consiste à «sauvegarder des vies humaines et réduire les pertes matérielles en favorisant une meilleure préparation aux situations d'urgence» (voir l'annexe D pour plus de détails).

4. Assurer une capacité nationale en recherche et sauvetage (SAR)

Résultat à atteindre :
Protéger la vie humaine grâce à la prestation de services de SAR à des personnes perdues ou en détresse

Le Canada bénéficie de l'un des programmes les plus efficaces et les plus fructueux du monde en recherche et sauvetage (SAR), ce qui est un accomplissement remarquable compte tenu de la taille du pays, de ses zones de responsabilité océaniques, de sa géographie complexe et de son climat inhospitalier. Ces succès sont attribuables aux

efforts désintéressés déployés par les équipes hautement compétentes de SAR. Le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes jouent un rôle important au volet exécution du Programme national de recherche et de sauvetage, par exemple, la fourniture de services aériens et le fonctionnement efficace du système conjoint de recherche et sauvetage par l'aviation et la marine, mis en service par la Garde côtière canadienne et le ministère de la Défense nationale (voir l'annexe C pour plus de détails). Le Programme national de SAR vise les objectifs suivants : sauver des vies grâce à la détection, à la localisation et au sauvetage de personnes perdues ou en détresse dans toutes les zones relevant de la compétence du Canada, favoriser la prévention ou

Étoile du Courage - Décernée le 10 avril 1996



Le 12 décembre 1995, le caporal-chef Robert Clarence Andrew Fisher a sauvé trente personnes se trouvant à bord d'un navire à moteur, le *Mount Olympus*, en train de couler à la suite d'une violente tempête dans l'Atlantique, près de 2 000 km au sud-est de la Nouvelle-Écosse. Dans la pénombre matinale, le caporal-chef Fisher est descendu d'un hélicoptère de sauvetage en vol stationnaire vers le pont du navire qui roulait et tanguait; suspendu au bout d'un fil, il balançait dangereusement à proximité de la superstructure métallique du navire ballotté par des vents violents. Après avoir fixé un membre d'équipage à son harnais, il a été hissé vers l'hélicoptère, tout en veillant à ne pas être projeté contre le navire par une bourrasque. Pendant quatre heures, le caporal-chef Fisher a répété cette dangereuse manoeuvre jusqu'à ce que les trente personnes aient été sauvées.

l'atténuation des incidents de SAR et remplir toutes les tâches de manière rentable. Le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes assurent les principaux services aériens de SAR en cas d'incidents aériens et maritimes; ils fournissent également une part importante du soutien secondaire en SAR à l'aide de leurs flottes de navires de guerre et de navires auxiliaires ainsi que des aéronefs maritimes et ils coordonnent les activités de l'Association civile de recherche et sauvetage aériens. Le ministère de la Défense nationale contribue l'une des charges utiles de satellite au Système d'alerte COSPAS-SARSAT tandis que les Forces canadiennes exploitent le Centre canadien de contrôle des missions. Ce dernier traite les données provenant de signaux émis par des radiobalises de détresse et captés par le COSPAS-SARSAT, puis il diffuse les données de positionnement aux Centres de coordination des opérations de sauvetage ainsi qu'aux organismes

provinciaux et territoriaux d'intervention en SAR. La recherche et sauvetage est une activité dangereuse. Les succès obtenus sont les suivants.

- Intervention efficace dans plus de 1 300 incidents de SAR au cours de l'année dernière.
- La vie de 513 personnes a été sauvée.
- Maintien, dans chaque région de SAR, d'une équipe et du matériel prêts à intervenir rapidement dès qu'un incident de SAR est signalé.
- Maintien d'un cadre de SAR capable d'intervenir dans toutes les conditions météorologiques.
- Tenue d'une compétition annuelle de recherche et sauvetage (SAREX) à laquelle ont pris part des équipes de recherche et sauvetage de toutes les unités de SAR. Cet exercice permet de vérifier des capacités comme la maintenance, le largage, les compétences en secourisme et en navigation, et d'échanger de l'information sur l'équipement, l'entraînement et les procédures, aidant ainsi les équipes de SAR à maintenir un haut niveau de compétence.

5. Aider à organiser une intervention immédiate et efficace en cas d'incidents terroristes

Résultat à atteindre :
Intervenir en cas d'incidents terroristes de façon à minimiser les pertes de vie et les souffrances

Le gouvernement du Canada dispose d'une équipe des Forces canadiennes spécialement entraînée, lui permettant une intervention armée adéquate pour résoudre une situation qui touche ou est susceptible de toucher les intérêts nationaux. Depuis sa formation en 1992, l'équipe n'a pas été utilisée sur le plan

opérationnel, mais elle s'est déployée à plusieurs reprises.

6. Répondre à des demandes d'aide au pouvoir civil

Résultat à atteindre :
Fournir une aide efficace aux autorités civiles

La Partie XI de la *Loi sur la défense nationale* confère à chaque province et territoire le pouvoir d'exiger que le chef d'état-major de la Défense prenne des mesures en vue de rétablir l'autorité du pouvoir civil, lorsque le procureur général de

cette province ou de ce territoire déclare par écrit qu'un trouble de l'ordre public dépasse les capacités de ses forces policières. Le chef d'état-major de la Défense a une discrétion exclusive pour déterminer l'intervention nécessaire, mais il doit rétablir la situation à un niveau permettant au pouvoir civil d'assumer ses responsabilités, tout en agissant comme force de dernier recours. Même si les Forces canadiennes se concentrent sur leur mission de défense, les unités militaires ont une souplesse intrinsèque et, dans bien des cas, des capacités particulières qui font des Forces canadiennes une source potentielle d'aide à laquelle peuvent faire appel les autorités civiles. Lorsqu'on leur en fait la demande, les Forces canadiennes sont prêtes à intervenir. Elles rétabliront la situation de façon que les autorités civiles reprennent le contrôle aussi rapidement que possible.

Quand les Forces canadiennes apportent leur aide, elles le font toujours à l'appui de la force policière compétente, qui conserve l'entière responsabilité relativement à l'application de la loi. Même si, en 1996-1997, il n'y a eu aucune demande d'aide au pouvoir civil, les Forces canadiennes ont maintenu des forces aériennes, terrestres et maritimes à un niveau adéquat pour pouvoir effectuer une intervention immédiate.

MISSION DE DÉFENSE II - DÉFENSE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

Cette mission de défense porte sur les questions touchant la défense du Canada et de l'Amérique du Nord en collaboration avec les États-Unis. Les objectifs visés sont les suivants.

1. Conserver la capacité de travailler efficacement en mer, sur terre et dans les airs avec les forces militaires des États-Unis

Résultat à atteindre :
Assurer une interopérabilité efficace avec les forces militaires des États-Unis

Le fondement institutionnel de la collaboration canado-américaine est le garant d'une précieuse stabilité dans un monde en proie aux tensions et aux troubles. Cette collaboration se définit par le biais d'une vaste gamme d'arrangements bilatéraux, au nombre desquels figurent des accords officiels de

gouvernement à gouvernement, des protocoles d'entente interministériels et des ententes entre armées. Ces arrangements portent, entre autres, sur les plans et les opérations interarmées, les exercices interalliés, la production de défense, la logistique, les communications, la recherche et le développement ainsi que l'échange de renseignements. Il existe en outre de nombreuses tribunes bilatérales où se tiennent régulièrement des consultations, pourparlers et rencontres.

Le gouvernement est arrivé à plusieurs conclusions au sujet de ces arrangements. Premièrement, la coopération canado-américaine en matière de défense continue de servir fort bien les intérêts fondamentaux du pays. Deuxièmement, le gouvernement tient à ce que les Forces canadiennes restent en mesure de travailler étroitement avec leurs homologues américains dans diverses situations. Troisièmement, même si le gouvernement décidait de réduire sensiblement sa collaboration avec les États-Unis dans le domaine de la défense, le Canada serait encore obligé de compter sur son voisin du sud pour l'aider à protéger son territoire et ses voies d'accès. Cette aide serait alors strictement assujettie aux conditions américaines, puisque le Canada ne bénéficierait plus de l'influence que lui confère sa relation actuelle avec les États-Unis et avec ses autres alliés de l'OTAN. Les États-Unis sont l'allié le plus important du Canada, et les deux pays entretiennent des liens parmi les plus étroits, les plus complexes et les plus variés qui soient. Le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes ont conservé leur interopérabilité avec les forces militaires des États-Unis, comme en témoignent les réalisations suivantes.

- Les ressources aériennes, de surface et sous-marines du Commandement maritime et du Groupe aérien maritime ont maintenu un haut niveau de préparation opérationnelle grâce à une utilisation considérable des polygones de tir naval, des bâtiments-cibles et du soutien de la flotte des États-Unis sur les deux côtes.
- Des exercices d'opérations de la flotte canadienne au niveau de formation ainsi qu'un exercice maritime d'entraînement coordonné ont été menés sur la côte est, tandis que de nombreux exercices d'escadron et un exercice maritime d'entraînement coordonné se sont déroulés sur la côte ouest. Des navires de guerre et des aéronefs américains participaient à ces exercices.
- Les Forces terrestres ont mené des exercices de poste de commandement (CPX) quadripartites (Amérique, Royaume-Uni, Canada et Australie) et des exercices assistés par ordinateur (CAX) afin de renforcer l'interopérabilité du Canada avec les États-Unis ainsi qu'avec les principaux pays susceptibles d'être des partenaires dans toute opération future de coalition.
- Des éléments du Groupe de chasse, du Groupe aérien maritime, du 10^e Groupement aérien tactique et du Groupe Transport aérien ont participé à divers exercices interarmées avec des homologues américains afin de mettre en pratique, de perfectionner et d'améliorer leurs propres compétences et capacités de combat ainsi que pour renforcer l'interopérabilité avec les forces américaines. Tout à l'honneur des Forces canadiennes, une équipe canadienne a remporté, l'année dernière, la prestigieuse compétition de l'aéronavale Fincastle ainsi que le trophée de défense aérienne Guillaume Tell, surpassant les forces américaines.

2. Contribuer à la surveillance et au contrôle aérospatiaux ainsi qu'à la collecte, au traitement et à la diffusion d'information sur les alertes aux missiles, par l'entremise de l'Accord sur la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD)

Résultat à atteindre :
Contribuer à la surveillance et au contrôle aérospatiaux ainsi qu'à la collecte, au traitement et à la diffusion d'information sur les alertes aux missiles, par l'entremise du NORAD

Compte tenu des bouleversements que connaît le contexte géostratégique, le Canada devra conserver les compétences en matière de surveillance aérospatiale, d'alerte aux missiles et de défense antiaérienne. Le NORAD offre aux Forces canadiennes le moyen de contribuer ces capacités. Il s'avère tout yeux et tout oreilles pour nos activités d'alerte avancée et de surveillance. Une surveillance régulière et

vigilante est assurée en collaboration avec les forces américaines, le QG NORAD et les Centres de contrôle des opérations régionales. Bien que le contexte géostratégique ait connu des bouleversements spectaculaires ces dernières années, les forces aériennes doivent conserver toutes leurs compétences en matière d'avertissement, de détection tactique, d'évaluation des attaques et de défense aérienne.

Le NORAD assure l'alerte et le contrôle aérospatiaux de l'Amérique du Nord. L'alerte aérospatiale englobe la surveillance des objets artificiels dans l'espace ainsi que la détection, la validation et l'alerte en cas d'attaque contre l'Amérique du Nord (mettant en cause des aéronefs, des missiles ou des véhicules spatiaux), aux termes d'arrangements de soutien mutuel. Le contrôle aérospatial comprend la surveillance et le contrôle de l'espace aérien du Canada et des États-Unis. Tout aéronef qui survole la Zone d'identification de défense aérienne et qui ne s'identifie pas dans un délai de deux minutes retient l'attention du NORAD. Dans les cas où cela s'avère nécessaire, des aéronefs sont lancés à la poursuite pour intercepter et identifier l'avion d'origine inconnue, exerçant ainsi un contrôle permanent sur l'espace aérien du Canada comme des États-Unis. Chaque année, au moins 800 interceptions sont entreprises et, de ce nombre, environ 10 à 15 p. 100 impliquent des trafiquants de stupéfiants. Avec la collaboration des organismes américains de répression des toxicomanie et la GRC, la Région canadienne du NORAD surveille toute circulation aérienne qui se dirige vers les côtes canadiennes. Les ressources canadiennes du NORAD pourront ordonner à tout aéronef qui n'aura pas présenté un plan de vol d'atterrir aux fins d'inspection par la GRC et Douanes Canada.

3. Maintenir la participation du Canada au Programme canado-américain d'essai et d'évaluation, aux accords sur le partage de la production de défense et du développement industriel pour la défense ainsi qu'à d'autres arrangements bilatéraux

Résultat à atteindre :

Partager les connaissances et renforcer la collaboration avec les États-Unis dans le domaine de l'essai et de l'évaluation des systèmes de défense

En 1983, le Programme canado-américain d'essai et d'évaluation a été créé pour servir d'entente cadre établissant un accès réciproque aux installations d'essai militaires des deux pays. Au cours des dix dernières années, les systèmes de défense ayant été testés et évalués comprennent : la technologie de bouée sonore, les munitions antiblindées et

les ensembles de mise à jour destinés au FA-18. Le Programme a été renégocié en 1993 et renouvelé pour une période de 10 ans. Aux termes de cette entente, le Canada a un accès réciproque aux installations d'essai américaines. Par ailleurs, les deux pays ont convenu de n'exiger que des coûts différentiels - ceux-là qui qu'entraîne la conduite d'un essai particulier dans une installation, plutôt que les dépenses liées à l'ensemble de l'installation -, ce qui réduit considérablement les frais que le Canada engage pour ses activités d'essai, d'évaluation et d'homologation aux États-Unis.

4. Examiner avec les États-Unis les options de défense antimissiles balistiques, en mettant l'accent sur la recherche et le développement des capacités actuelles en matière de communication et de surveillance

Résultat à atteindre :

Accroître la capacité de défense antimissiles du Canada en collaborant avec les États-Unis à la recherche dans le domaine des missiles balistiques

Il s'agit d'études permanentes auxquelles participent des militaires membres des Forces canadiennes et des scientifiques de la Défense, en collaboration avec leurs homologues américains. Les domaines d'intérêt comprennent en particulier la recherche dans le domaine des concepts opérationnels et des techniques connexes, dans le but de permettre au Ministère de fournir des conseils au

gouvernement relativement aux solutions de rechange, et ce dans le contexte des ententes de défense aérospatiale de l'Amérique du Nord et des ententes couvrant l'ensemble de l'OTAN.

MISSION DE DÉFENSE III - CONTRIBUTION À LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

Cette mission de défense concerne les questions touchant la contribution à la paix et à la sécurité internationales. Les Canadiens sont, par nature, internationalistes; ils ne sont pas isolationnistes. Nous perpétons une remarquable tradition de service à l'étranger. La coopération multilatérale pour la sécurité n'est pas seulement une tradition pour le Canada, mais c'est aussi l'expression de ses valeurs à l'échelle internationale. Pour le Canada, il est clair aussi que le passé met en relief la nécessité d'établir et de maintenir des institutions multilatérales véritablement en mesure d'assurer la sécurité et la stabilité, et de réagir énergiquement aux agressions lorsque rien d'autre n'y suffit. Cette mission comporte les objectifs qui suivent.

2. Participation à des opérations multilatérales

Résultat à atteindre :

La capacité de participer à des opérations multilatérales partout dans le monde, sous les auspices des Nations Unies ou pour défendre un État membre de l'OTAN

Les Forces canadiennes ont participé à un certain nombre d'opérations multilatérales partout dans le monde. Ces opérations étaient menées de concert avec les pays membres de l'ONU et à la demande des Nations Unies. Il s'agissait notamment d'aide humanitaire, de maintien de la paix et d'imposition de la paix.

Cette capacité a été démontrée dans les réalisations suivantes.

- Aux termes de l'Accord-cadre général pour la paix - l'accord de paix de Dayton - les Forces canadiennes ont aidé à garantir que toutes les forces belligérantes en Bosnie-Herzégovine respectaient les aspects militaires de l'accord. Au départ, les Forces canadiennes ont déployé un état-major de brigade et des sous-unités comprenant environ 1 000 membres, pour appuyer la Force de mise en oeuvre du plan de paix, sanctionnée par l'ONU et dirigée par l'OTAN, en Bosnie-Herzégovine. En décembre 1996, le gouvernement canadien a décidé de contribuer un effectif de 1 200 militaires à la force de maintien de la paix de l'OTAN dans l'ancienne Yougoslavie; celle-ci fut remplacée sans difficulté par la Force de stabilisation. L'opération Palladium est le plus gros engagement du Canada en matière de maintien de la paix et consistait en un groupe-bataillon d'infanterie déployé dans une zone située dans la partie ouest de Bosnie-Herzégovine et équivalant en superficie à l'Île-du-Prince-Édouard. Ce groupe a travaillé dans le cadre d'une force multinationale, en collaboration avec des bataillons d'autres pays partageant les mêmes convictions. Nos troupes ont contribué avec succès à apporter la stabilisation dans cette région chaude et à y réduire les tensions.

Citation à l'ordre du jour - Décernée le 7 mars 1996

En mai 1995, le sergent Joseph Réal Roger Meilleur était déployé à Kasic, dans la République croate de



Krajina, lorsqu'une troupe de l'Armée serbe s'est approchée à distance dangereuse et a tenté de prendre le contrôle d'un poste d'observation sous son commandement. Le sergent Meilleur a rapidement ordonné à ses troupes de se mettre à l'abri dans des bunkers et il a organisé leur défense. Dans l'obscurité et sans interprète, il a affronté tout seul les

Serbes afin de négocier leur repli et de désamorcer la situation. Grâce à son calme, à son absence d'hésitation et son sang-froid, le sergent Meilleur a préservé la vie des hommes sous son commandement et a assuré la sécurité du secteur.

- Le savoir-faire canadien dans le domaine du contreminage est reconnu à l'échelle internationale, et nos experts répondent à un nombre croissant de demandes d'aide et de conseils sur le déminage à des fins humanitaires. Il s'agit notamment de fournir une assistance aux centres de déminage des Nations Unies au Cambodge et en Bosnie, de participer au Groupe d'étude de recherche de l'OTAN et d'offrir des conseils techniques au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.
- En vertu des Résolutions 1048, 1063 et 1086 du Conseil de sécurité des Nations Unies, le Canada a affecté 750 personnes à la Force multinationale de l'ONU en Haïti, dont le mandat consistait à aider le gouvernement haïtien à maintenir un environnement sûr et stable et, de concert avec la GRC, à appuyer la professionnalisation et la formation de la police nationale haïtienne. Sur place, les membres des Forces canadiennes ont fourni à la population haïtienne un leadership de tout premier ordre et une assistance compatissante ainsi qu'un appui remarquable à la mission de l'ONU en Haïti.
- En novembre 1996, en vertu de la Résolution 1080 du Conseil de sécurité des Nations Unies, le Canada a pris la direction du déploiement d'une force multinationale dans la région des Grands Lacs de l'Afrique. Quelques jours après, les éléments d'avant-garde des Forces canadiennes y étaient déployés, et quelques semaines plus tard, ils étaient prêts à utiliser et à diriger une force multinationale importante au besoin. Bien des facteurs ont contribué au règlement de cet effort humanitaire, le principal étant la réaction rapide des Forces canadiennes et autres.

Médaille du Service méritoire - Décernée le 19 août 1996

Le 21 juin 1994, deux mines antipersonnelles ont explosé pendant une opération de déminage près du village de Kakma, en Croatie. L'explosion a blessé trois soldats canadiens, y compris le sergent Paul McMillan qui a reçu des éclats à l'estomac, à l'épaule et à l'avant-bras. Malgré ses blessures et le danger que pouvaient présenter les mines avoisinantes, le sergent McMillan a prêté assistance aux autres blessés les plus proches et leur a administré les premiers soins. Lorsque d'autres personnes sont arrivées sur les lieux, il a continué de diriger les opérations, refusant d'être traité et évacué jusqu'à ce que les deux autres soldats aient quitté le champ de mines.



2. Conserver la capacité d'aider le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international à protéger et à évacuer des Canadiens se trouvant dans des régions menacées par un conflit

Résultat à atteindre :
Satisfaire aux demandes du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international relatives à la protection et à l'évacuation de Canadiens, de manière à préserver la vie

Une force polyvalente et apte au combat est en mesure de réagir à une vaste gamme de scénarios de conflit, et les Forces canadiennes ont conservé la capacité de participer à l'évacuation de Canadiens se trouvant dans des régions menacées par un conflit. Heureusement, le recours à cette option ne s'est pas présenté durant la dernière année financière, mais cette capacité a quand même

été maintenue.

3. Élargir les liens et échanges bilatéraux et multilatéraux avec certains de nos partenaires d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, de la région de l'Asie-Pacifique, d'Amérique latine et d'Afrique

Résultat à atteindre :
Coopérer avec certaines forces et certains organismes militaires afin d'accroître les niveaux d'instauration de la confiance et d'améliorer la compréhension et le rendement de forces militaires dans une démocratie et dans des opérations de maintien de la paix

Les Forces canadiennes ont pris part à une vaste gamme d'initiatives destinées à élargir les contacts et les échanges avec certains pays de ces régions, tout particulièrement en ce qui concerne le maintien de la paix, les mesures d'instauration de la confiance et les relations civilo-militaires. Bon nombre de ces initiatives ont été menées sous les auspices du Programme d'aide à l'instruction militaire, qui est l'un des éléments clés des programmes canadiens d'aide au développement bilatéral en collaboration avec des pays non membres

de l'OTAN. Au total, le Programme d'aide à l'instruction militaire a permis d'aider plus de 40 pays. Le Centre canadien international Lester B.-Pearson pour la formation en maintien de la paix a également contribué à étendre la formation dans le domaine. Le ministère de la Défense nationale a fourni au Centre Pearson un soutien financier direct ainsi que du personnel d'instruction, et il a parrainé des étudiants étrangers par l'entremise du Programme d'aide à l'instruction militaire. Il y a eu d'autres initiatives, notamment des visites de ministres et d'autres personnes de haut niveau, des pourparlers d'état-major, des déploiements de navires, des exercices militaires, des colloques et des conférences.

Cette capacité est illustrée dans les exemples qui suivent.

- Des forces maritimes se sont déployées dans l'ouest du Pacifique et ont mené des exercices de préparation au combat de concert avec des éléments navals de pays côtiers du Pacifique. Les forces ont ainsi pu acquérir une précieuse expérience sur le plan de l'interopérabilité en procédant à des exercices de sécurité collective avec ces pays.
- Le Programme d'aide à l'instruction militaire a fourni une assistance militaire bilatérale à plus de 10 pays d'Europe centrale et orientale. Plus particulièrement, le Canada a offert divers cours de langue à 150 officiers ainsi qu'une vaste gamme de cours de perfectionnement professionnel.
- En 1996, le ministère de la Défense nationale a commencé à rétablir certains contacts avec l'Armée populaire de libération. Le sous-chef d'état-major général de la Chine a participé à des discussions bilatérales à Ottawa, après que le Sous-chef d'état-major de la Défense du Canada ait effectué une visite semblable à Beijing. En outre, une délégation chinoise a visité la BFC Petawawa afin d'observer des exercices d'entraînement d'hiver.
- Le Canada a accepté de participer au Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies, qui avait pour mandat de vérifier le respect de l'accord de cessez-le-feu conclu le 4 décembre 1996 entre le gouvernement du Guatemala et le Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca après trente-six années de guerre civile dans ce pays. La mission canadienne a aidé les anciens belligérants du Guatemala à effectuer une transition pacifique à une société ouverte. Quinze observateurs militaires canadiens ont été déployés en février 1997 et ils sont rentrés de leur mission à la fin de mai 1997.
- Le ministère de la Défense nationale a appuyé plusieurs activités du forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, y compris une rencontre de hauts fonctionnaires et des réunions spéciales sur le secours aux sinistrés, la recherche et le sauvetage, l'instauration de la confiance et le maintien de la paix.

4. Contrôle des armements et vérification

Résultat à atteindre :
Contribuer à la stabilité internationale grâce à des activités efficaces de contrôle des armements et de vérification, conformément aux obligations découlant de traités

La vérification du contrôle des armements a été une tâche importante depuis l'entrée en vigueur, au début des années 1990, des divers traités. Sous l'égide de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe à Vienne, de la Conférence sur le désarmement, de l'OTAN et de l'ONU, le ministère de la Défense nationale a mené des opérations fructueuses sur le terrain, au nom du

gouvernement canadien et en vertu de quatre traités distincts.

- **Traité sur les Forces conventionnelles en Europe:** depuis l'entrée en vigueur de ce traité en 1992, le Canada a dirigé 53 opérations et participé à 143. Durant l'année financière 1996-1997, le Canada a mené 3 inspections de site déclaré en vertu de traités :
 - en Russie, du 12 au 18 mai 1996, avec inspecteurs invités des États-Unis, du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de la France;
 - en Ukraine, du 23 au 29 juin 1996, avec inspecteurs invités des États-Unis, du Royaume-Uni, du Danemark et de la France;
 - en Pologne, du 5 au 9 août 1996, avec inspecteurs invités de l'Ukraine;
 - en outre, le Canada a participé, en tant qu'inspecteur invité, à 10 autres inspections de site déclaré sous la direction de l'OTAN - 5 fois en Russie, 2 fois en Pologne et 1 fois en Azerbaïdjan et en Ukraine. Le Canada a aussi fourni des inspecteurs invités lors de 5 inspections de réduction dirigées par l'OTAN.
- **Document de Vienne de 1992 :** depuis 1992, le Canada a effectué huit inspections et neuf évaluations. Au cours de 1996-1997, le Canada a répondu à des invitations en vue d'inspecter des sites en Lituanie et dans la République de Géorgie et d'évaluer certaines activités militaires particulières dans le Bélarus et en Bulgarie.
- **Traité Ciels ouverts:** ce traité visant à instaurer la confiance et à permettre aux pays signataires d'effectuer librement des vols de surveillance au-dessus de chacun de leur territoire, en conformité des conditions convenues, avait été mis au point et devait entrer en vigueur en 1996. Cependant, le traité n'a pas encore été ratifié par tous les pays. Comme le traité doit entrer en vigueur dans un avenir rapproché, les préparatifs se poursuivent en ce qui concerne les échanges de données, les essais et les évaluations de l'équipement de surveillance et les vols d'exercice. En 1996-1997 :
 - un avion C-130 Hercules canadien a participé, à Atlanta, à un essai d'homologation de nacelle de détecteur;
 - trois Canadiens ont pris part à des essais de certification des aéronefs américains utilisés dans le cadre du Traité Ciels ouverts;
 - deux Canadiens ont participé à un vol d'entraînement américain en Ukraine.

- **Convention sur les armes chimiques:** aucune activité n'a encore été entreprise en vertu de cette convention, car les accords nécessaires n'ont pas été finalisés, mais certains échanges de données ont eu lieu. En 1996-1997, l'exercice CLOSE VIEW, un exercice d'inspection du Centre de recherches pour la défense Suffield, en Alberta, a été mené en vue de vérifier et confirmer les procédures d'escorte dans le cadre d'une inspection d'installations du ministère de la Défense nationale en vertu de la Convention sur les armes chimiques.

Outre les traités internationaux de contrôle des armements, l'Accord de paix de Dayton conclu à l'égard de la Bosnie-Herzégovine comporte un régime d'inspections de contrôle des armements. Par ailleurs, la Commission spéciale des Nations Unies a comme mandat d'inspecter et de détruire les missiles balistiques de l'Iraq ainsi que ses installations chimiques, biologiques et nucléaires. En vertu de l'Accord de paix de Dayton, le Canada a affecté un officier militaire à la mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en Bosnie-Herzégovine, du 1^{er} mars au 3 septembre 1996 et il a en outre fourni des inspecteurs militaires invités pour deux inspections en Bosnie-Herzégovine, durant cette même période. Dans le cadre de la Commission spéciale des Nations Unies, le Canada a fourni un total de 33 membres du ministère de la Défense nationale pour des inspections, des activités de surveillance et du soutien administratif au cours de 1996-1997.

- Le Ministère contribue également aux discussions internationales qui se poursuivent au sujet des conventions de contrôle des armements, à titre de participant/conseiller, dans le cadre de la participation du ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale (par exemple, l'accord de Wassenaar portant sur le contrôle international de l'exportation de marchandises stratégiques).

OBJECTIFS EN MATIÈRE DE SOUTIEN

Outre les trois principaux objectifs de défense dont il a précédemment été question, deux objectifs supplémentaires sont fixés : d'abord, le soutien des opérations témoigne de l'importance des activités de soutien pour la réalisation des objectifs de défense; ensuite, l'appui des grands programmes du gouvernement concerne l'obligation pour le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes de se conformer aux lois et règlements du gouvernement ainsi qu'aux directives ministérielles et leur rôle en tant que force unificatrice au Canada.

1. Soutien des opérations

Le soutien des opérations est le soutien général requis. Il concerne toutes les formes de directives, politiques, conseils, renseignements, plans, effectifs, produits et services ainsi que systèmes qui sont fournis par les chefs d'état-major des armées et les chefs de groupe pour faciliter la réalisation des objectifs de défense par les forces opérationnelles.

Résultat à atteindre :

Les Forces canadiennes sont en mesure de poursuivre leurs opérations grâce à la fourniture d'un soutien rentable

Voici des exemples de soutien que nous avons fourni de manière rentable.

- Soutien efficace en gestion du matériel et du transport fourni pour toutes les opérations des Forces canadiennes au pays et à l'étranger (notamment dans le cadre de 18 opérations des Nations Unies).
- Le programme d'acquisition d'hélicoptères utilitaires de transport tactique des Forces canadiennes devait assurer la livraison de 74 aéronefs au 31 mars 1997. À cette date, les Forces canadiennes avaient reçu 77 appareils de l'entrepreneur principal. Les livraisons d'hélicoptères continuent selon le calendrier prévu, et tous les objectifs du projet seront atteints, à un coût inférieur d'environ 100 millions de dollars au coût total initialement prévu de 1 293 millions de dollars.
- Les scientifiques du ministère de la Défense nationale sont des chefs de file dans le domaine de la science et de la technologie appliquées au contreminage et ils sont à l'origine de plusieurs progrès importants qui font du Canada un des leaders mondiaux en technologie de contreminage. Le système de détection améliorée de mines terrestres ainsi que la «sonde intelligente» en sont deux exemples récents. Dans le premier cas, l'utilisation de technologies multiples de détection et de techniques de fusion des capteurs permet d'obtenir le système de détection de mines terrestres le plus perfectionné du monde. Le deuxième système mesure des ondes de contrainte réfléchies pour identifier les matériaux enfouis dans le sol (roches, métal, matières plastiques).
- Le Centre de recherches pour la défense Suffield a mis au point l'indicateur de dimension de particules fluorescentes aérodynamiques, le premier système pouvant détecter, en temps réel, la présence d'agents biologiques vivants dans un nuage aérosol. Il s'agit là d'un progrès considérable par rapport aux systèmes antérieurs qui nécessitaient plusieurs heures pour la détection de tels agents. Ce système s'est révélé le système de détection d'agents biologiques le plus efficace du monde et a mérité un prix de recherche et développement. Décerné par le magazine R&D (une revue américaine de pointe pour la haute technologie), ce prix place le système parmi l'un des 100 produits et processus les plus importants de l'année. Cette invention figure ainsi au rang d'autres

célèbres inventions primées comme les dispositifs de freins anti-blocage, les afficheurs à cristaux liquides, les télécopieurs et le médicament Taxol contre le cancer.

2. Appui des grands programmes du gouvernement

Résultat à atteindre :

Maintenir et renforcer les valeurs canadiennes et améliorer la qualité de vie grâce au soutien des programmes, politiques et initiatives du gouvernement

Il est question ici de saine conduite des affaires publiques, de probité et de nécessité pour le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes de remplir leur rôle en tant qu'institution nationale. Le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes jouent un rôle crucial qui vient appuyer les grands programmes du gouvernement.

□ Équité en matière d'emploi

Le 24 octobre 1996, la loi révisée sur l'équité en matière d'emploi (EE) est entrée en application. La nouvelle Loi clarifie et renforce l'ancienne législation EE qui ne s'appliquait qu'aux industries sous réglementation fédérale et aux sociétés d'État. La fonction publique fédérale, les Forces canadiennes et la Gendarmerie royale canadienne sont désormais assujetties à la Loi.

L'équité en matière d'emploi constitue une stratégie de planification des ressources humaines à long terme. Elle vise à instaurer l'égalité dans le milieu du travail, de sorte que quiconque ne se voit refuser des possibilités d'emploi ou d'avantages sociaux pour des raisons qui n'ont aucun rapport avec les compétences. Dans la poursuite de cet objectif, EE cherche également à redresser les conditions de désavantage que les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les membres de minorités visibles ont connues dans l'emploi.

Il est vrai que la fonction publique vient de passer sous le régime de la loi, mais l'équité de l'emploi a toujours compté dans l'élaboration de ses politiques et de ses pratiques depuis plus de 20 ans. Le ministère de la Défense nationale dispose déjà d'un programme EE bien établi à l'intention de ses employés civils.

Au cours de l'année financière 1996-1997, les activités du ministère de la Défense nationale ont continué de se dérouler dans un contexte caractérisé par les coupures, la restructuration et le renouveau. Sans la protection d'une loi EE, les membres des groupes désignés étaient vulnérables aux réductions de l'effectif. Par ailleurs, les changements d'envergure en cours au Ministère limitent les possibilités de recrutement et de promotion. Une telle situation empêche le Ministère d'embaucher un plus grand nombre de membres de groupes désignés ou d'aider ceux-là qui font déjà partie de son effectif à avancer dans leur carrière. Toutefois, les objectifs de promotion visant les Autochtones et les membres de minorités visibles ont été dépassés.

□ Langues officielles

Le rendement du Programme des langues officiels est officiellement indiqué dans le Rapport annuel de gestion portant sur les langues officielles, présenté le 7 mai 1997 au Conseil du Trésor. Voici les faits saillants du rapport.

Au Collège militaire royal du Canada/Royal Military College of Canada, tous les finissants ont rempli les exigences relatives aux langues, ce qui a entraîné une hausse dans la proportion d'officiers bilingues.

Entre septembre 1995 et septembre 1999, les Forces canadiennes ont l'intention d'accroître le pourcentage d'officiers bilingues, pour le faire passer de 40 p. 100 à 50 p. 100. À la fin de l'année financière 1996-1997, cet objectif a été dépassé, le corps des officiers bilingues ayant atteint 52 p. 100 au sein des Forces canadiennes.

□ Environnement

L'incidence que le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes peuvent avoir sur l'environnement est considérable. Dans le cadre des opérations et exercices militaires, des combustibles sont utilisés pour alimenter quelque 30 000 véhicules (y compris des aéronefs et des navires); de l'énergie est consommée pour assurer le fonctionnement des bases et de l'équipement dans quelque 10 000 installations réparties sur plus de 2 millions d'hectares de terrains situés dans plus de 1 700 endroits différents. Le gouvernement du Canada a promis de «se mettre au vert», de gérer de façon responsable l'environnement public qui lui est confié et d'agir comme chef de file dans la protection de l'environnement et le développement durable. Or, il a montré son engagement en se conformant aux lois sur l'environnement comme la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)*, la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE)* ainsi qu'aux portions de la *Loi sur les pêches* traitant de prévention de la pollution. Tout le personnel militaire et civil reconnaît qu'une vigilance environnementale constante est de mise et que toutes les précautions doivent être prises pour éviter des incidents écologiques.

La Défense nationale et les Forces canadiennes adoptent d'emblée les principes de développement durable ainsi que l'esprit des lois sur la protection de l'environnement. Dans nos opérations quotidiennes, nous cherchons à conserver les ressources renouvelables et non renouvelables, tout en les exploitant de manière efficace et rentable.

En vertu de sa politique, le ministère de la Défense nationale s'est engagé à mener des activités de défense qui sont respectueuses de l'environnement, c'est-à-dire qu'il est obligé de protéger les terrains et les ressources nécessaires à ses opérations quotidiennes et d'en faire un usage sage, de manière à éviter tout dommage irréparable. Des mesures proactives ont été prises en vue d'élaborer des pratiques opérationnelles durables qui répondent aux besoins actuels, sans sacrifier l'utilisation éventuelle. La protection et la gestion de l'environnement, au sein du ministère de la Défense nationale et des Forces

canadiennes, englobent un large éventail d'activités qui ont de profondes répercussions. En voici quelques exemples.

- Le coût de nettoyage des sites contaminés ne s'est élevé qu'à un quart des estimations initiales, ce qui est attribuable aux activités de réparation des dommages causés à l'environnement qui ont été financées dans le cadre du Programme supplémentaire en environnement. Comparativement à des sites industriels civils similaires, les sites à décontaminer sont très «propres».
- Le principal problème auquel se heurtent le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes est la décontamination des hydrocarbures dans les bases. Un cadre de mesures correctives des sites contaminés et un système de base de données permettent au ministère de la Défense nationale et aux Forces canadiennes de s'attaquer efficacement aux sites contaminés connus. À la fin de l'AF 1996-1997, 587 sites potentiellement contaminés ont été inscrits dans la banque de données et 350 d'entre eux ont été confirmés ou font l'objet d'une évaluation (examens d'antécédents, études sur le terrain, enquêtes, etc.).
- De vieux réservoirs de stockage non étanches qui contiennent des produits pétroliers constituent la principale source de contamination dans les bases. À la fin de l'AF 1996-1997, 3 475 réservoirs de carburant (ce qui correspond à 95 p. 100 du total, selon les estimations) avaient été inscrits au registre; les 29 réservoirs qui n'étaient pas conformes aux règlements de la *LCEE* à l'échéance de décembre 1995 ont été retirés, et les 12 réservoirs qui n'ont pas respecté l'échéance de décembre 1996 devraient être retirés au cours de l'AF 1997-1998.
- Nettoyage du réseau DEW : Durant l'AF 1996-1997, un site a été complètement nettoyé et un deuxième est presque à moitié terminé. Les spécifications pour deux autres sites ont été mises au point en vue d'un appel d'offres qui sera lancé au début de l'AF 1997-1998. Les négociations se poursuivent avec la Nunavut Tunngavik Incorporated, dans l'est de l'Arctique. Les dépenses prévues durant l'AF 1996-1997 ont totalisé environ 7,0 millions de dollars.
- On estime que 115 000 tonnes de sol ont été contaminées au plomb au cours des années 1970 par deux usines de recyclage de batteries et de fusion, maintenant fermées, qui se trouvaient sur les terrains du ministère de la Défense nationale ou sur des terrains adjacents, à la garnison Longue-Pointe, BFC Montréal. Une nouvelle technologie canadienne en matière d'environnement est utilisée dans le cadre du projet de nettoyage de Longue-Pointe, et il s'agit de la première démonstration à grande échelle du genre en Amérique du Nord. Le contrat de nettoyage, évalué à 26,4 millions de dollars, était réalisé à 80 p. 100 à la fin de l'AF 1996-1997.

- Le gros des déchets de biphényles polychlorés (BPC) qui étaient entreposés en lieu sûr ont été détruits. Durant l'AF 1996-1997, l'activité a surtout porté sur la réduction des stocks à six tonnes de matériaux par rapport à un stock initial de 440 tonnes.
- Outre les efforts déployés en vue de réduire la quantité d'énergie utilisée pour chauffer et éclairer les édifices de la Défense nationale, des initiatives ont été prises afin de réduire la quantité d'eau utilisée. Au Quartier général de la Défense nationale à Ottawa, la consommation d'eau a été réduite de 50 p. 100 au cours d'une période de trois ans, soit une économie d'environ 10 000 \$ par mois.
- Étant responsables de plus de 2 millions d'hectares de terrains en propriété ou loués (la plus grande étendue de terrain administrée au Canada), le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes en utilisent environ la moitié pour l'entraînement militaire des troupes. Afin de s'assurer que cet entraînement militaire s'effectue d'une manière écologiquement viable, les Forces canadiennes ont adopté le Système de planification des aires de manoeuvre qui tient compte des besoins en instruction, de la protection et de la réhabilitation de l'environnement ainsi que de la gestion des ressources naturelles. En 1996-1997, une étude sur le Système de planification des aires de manoeuvre a été effectuée à l'intention de la BFC Shilo.
- Les forces aériennes de divers pays effectuent de l'entraînement au vol à basse altitude à partir de Goose Bay, au Labrador. Un institut indépendant, établi en 1996 et regroupant des membres de groupes/communautés autochtones, effectuera des recherches sur les effets permanents du vol à basse altitude et aidera à définir les mesures d'atténuation requises. De plus, l'institut jouera un rôle précieux en vue de familiariser le public avec les activités d'entraînement.

C. Examens clés

Ministère de la Défense nationale		
Activité de programme	Titre de l'activité d'examen	Description
Échelle ministérielle	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le Rapport du ministre de la Défense nationale au Premier ministre sur le leadership et l'administration dans les FC (nouveau) ▶ Restructuration - Gestion, commandement et contrôle (RGCC). Cette initiative englobe Défense 2000 ainsi que les Opérations Excelerate et Renaissance (en cours) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Ce rapport, rendu public le 25 mars 1997, renferme 100 recommandations (dont 35 provenant du Rapport du Groupe consultatif spécial sur la justice militaire et les services d'enquête de la police militaire). Le Ministère a publié une directive d'exécution qui énonce les mesures à prendre, fixe les échéances et coordonne la mise en oeuvre de l'ensemble des 100 recommandations formulées dans les deux rapports. Cette initiative est fondamentale pour le renouveau au sein des Forces canadiennes et du ministère de la Défense nationale. ▶ Cette initiative, lancée immédiatement à la suite de la publication du Livre blanc sur la défense de 1994, s'est vu confier le mandat d'élaborer, à l'intention du MDN et des FC, un nouveau cadre de commandement et contrôle ainsi que de gestion des ressources, et d'instaurer dans l'organisation des états-majors d'importantes mesures d'efficacité en renouvelant les pratiques opérationnelles. L'objectif visé au départ était de réaliser 33 p. 100 de réduction dans les ressources affectées aux fonctions d'état-major partout dans le pays. Cet objectif a été par la suite élargi à 50 p. 100. À la fin de 1997, les ressources en personnel des quartiers généraux auront diminué d'environ 33 p. 100 par rapport au niveau de référence de décembre 1994; des efforts sont en cours en vue de réaliser des économies supplémentaires. On a commencé à mettre en oeuvre les plans, et à installer les premiers éléments des nouvelles structures de commandement. Les changements majeurs, en ce domaine, surviendront à la fin de 1997, et on prévoit réaliser l'ensemble des réductions des ressources en 1999. Dans le cadre de cette initiative, plus de 20 équipes ont examiné la gamme complète des pratiques, des tâches et des fonctions des quartiers généraux.
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Programmes de réduction des effectifs (en cours) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La vérification des deux programmes de compression des effectifs touchant le MDN a surtout porté sur l'efficacité de la planification et la mise en oeuvre des programmes ainsi que sur la réalisation des réductions visées. La vérification du Programme de réduction du personnel civil est presque achevée; celle du Programme de réduction des forces est terminée. La vérification du PRF a révélé que ce programme avait permis d'effectuer des réductions draconiennes au sein des Forces canadiennes et que les objectifs de réduction ultérieurs étaient en voie d'être atteints. Au moment de la vérification, l'effectif visé pour 1999 représentait une baisse de 28 800 par rapport à l'effectif de 1989. Les vérificateurs ont constaté une nette amélioration dans l'administration du programme depuis son lancement en 1992.

Ministère de la Défense nationale - Rapport de rendement du Ministère pour la période se terminant le 31 mars 1997

	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Utilisation de la simulation dans les programmes d'instruction (achevé) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Cette évaluation de programme a donné un aperçu général du recours à la simulation dans les programmes d'instruction des FC. L'étude donnera lieu à l'élaboration d'une stratégie et d'une vision ministérielles relativement à l'utilisation des jeux de guerre et de la simulation au sein du MDN. Le Ministère s'est déjà mis à élaborer les normes d'architecture, de communication et de géomatique à cet égard.
Force maritime	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Frégate canadienne de patrouille (en cours) [Nota : Cet examen s'effectue à titre d'Examen du matériel d'appui] 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'examen de la frégate canadienne de patrouille est une activité conjointe du MDN et des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Il port sur les pratiques de gestion des marchés et d'autres questions liées au projet de la frégate canadienne de patrouille, telles que la sécurité et la probité.
Soutien du matériel	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Contrats de services de maintenance pour les FC (en cours) ▶ Fonction d'essai et d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La vérification des contrats de services de réparation et de révision, dont le coût annuel est d'environ 600 M\$, tire à sa fin. D'après les recommandations des vérificateurs, des mesures innovatrices ont été prises en vue de minimiser les stocks de pièces de rechange détenues par les entrepreneurs et d'améliorer l'information sur les coûts ainsi que la mesure du rendement. Des économies annuelles de l'ordre de 35 M\$ pourraient en résulter. ▶ Cette étude exhaustive évalue l'efficacité de la fonction d'essai et d'évaluation au Ministère. Des recommandations visant à améliorer la politique applicable et le cadre de gestion sont à l'étude dans les initiatives ministérielles de renouveau qui sont en cours.
Orientation politique et services de gestion	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Biphényles polychlorés (BPC) (achevé) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Par suite de la communication des résultats de l'examen, le MDN a pris des mesures énergiques, témoignant ainsi de son appui à la stratégie du gouvernement fédéral concernant l'élimination des BPC; dès avril 1996, le tonnage des déchets entreposés contenant des BPC avait été réduit de 90 p. 100.
Niveau interministériel	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Initiative de coordination des services de santé (ICSS) - Projet pilote des FC pour les services d'optométrie (achevé) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Ce projet interministériel a été lancé par le Secrétariat du Conseil du Trésor; il a été réalisé dans plusieurs ministères fédéraux, mais les niveaux de participation ont varié. Selon l'évaluation, le MDN et les FC n'ont pas retiré les profits escomptés de la coordination des achats interministériels de fournitures optiques et services connexes aux termes d'une seule convention d'offre permanente. S'appuyant sur les conclusions de cette étude, le MDN s'est retiré du projet.

SECTION IV - Appendices

A. Personnes-ressources pour information supplémentaire

Renseignements généraux (613) 996-2534

Courrier électronique : www.dnd.ca

B. Tableaux financiers récapitulatifs

Sommaire des crédits votés

Autorisations pour 1996-1997 - Partie II du Budget des dépenses				
Besoins financiers par autorisation (millions de dollars)				
Crédit		Budget des dépenses 1996-1997	Total des autorisations 1996-1997¹	Réel 1996-1997
	Programme des services de la Défense			
1	Dépenses de fonctionnement	7 148,2	7 209,2	7 109,1
5	Dépenses en capital	2 484,2	2 545,5	2 429,1
10	Subventions et contributions	172,3	300,7	290,3
(S)	Ministre de la Défense nationale - Salaire et indemnité de voiture			
(S)	Pensions et rentes versées aux civils	0,1	0,1	0,1
(S)	Pensions militaires	605,9	605,9	576,3
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	144,2	144,2	149,8
(S)	Dépenses des recettes provenant de l'aliénation des biens de la Couronne			18,2
(S)	Montants adjugés par la cour fédérale			0,3
(S)	Frais des agences de recouvrement			0,0
	Total du Ministère	10 555,0	10 805,7	10 573,3

1. Budget principal plus budget supplémentaire.

Ministère de la Défense nationale - Rapport de rendement du Ministère pour la période se terminant le 31 mars 1997

Comparaison des dépenses prévues totales aux dépenses réelles, 1996-1997, par gamme de services (millions de dollars)								
Gamme de services	Dépenses de fonctionnement¹	Dépenses en capital	Subventions et contributions votées	Sous-total : Dépenses brutes votées	Subventions et contributions législatives	Dépenses totales brutes	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Dépenses totales nettes
Forces maritimes	1 534,2	629,5	---	2 163,6	---	2 163,6	24,4	2 139,2
	1 575,1	519,9	---	2 095,0	---	2 095,0	23,7	2 071,3
Forces terrestres	2 336,4	859,1	---	3 195,5	---	3 195,5	155,7	3 039,8
	2 277,4	882,6	---	3 159,9	---	3 159,9	165,0	2 994,9
Forces aériennes	2 258,4	480,9	---	2 739,3	---	2 739,3	176,0	2 563,3
	2 137,3	556,2	---	2 693,5	---	2 693,5	163,0	2 530,5
Opérations interarmées et protection civile	301,1	37,8	---	338,9	---	338,9	4,1	334,8
	266,2	22,5	---	288,7	---	288,7	3,5	285,2
Gestion des communications et de l'information	281,4	94,7	---	376,1	---	376,1	3,3	372,8
	306,3	63,8	---	370,1	---	370,1	3,0	367,0
Soutien de la fonction Personnel	599,4	64,4	---	663,8	17,3	681,1	20,9	660,2
	764,1	118,2	---	882,3	17,8	900,1	19,0	881,0
Soutien du matériel	676,6	296,5	---	973,1	---	973,1	5,1	968,0
	613,5	255,4	0,1	869,0	---	869,0	4,9	864,1
Directives et services de gestion	301,6	21,3	172,3 ²	495,2	---	495,2	18,4	476,9
	297,7	10,7	290,3	598,7	---	598,7	19,7	579,0
Totaux	8 289,1	2 484,2	172,3	10 945,6	17,3	10 962,9	407,9	10 555,0
	8 237,7	2 429,1	290,4	10 957,2	17,8	10 974,9	401,7	10 573,3
Autres recettes et dépenses								
Recettes portées au Trésor								(96,4)
								(110,3)
Coût des services fournis par d'autres ministères								852,2
								852,2 ³
Coût net du programme								11 310,8
								11 315,2
Nota : 1. Les montants ombragés correspondent aux dépenses/recettes réelles pour 1996-1997.								
2. Les dépenses de fonctionnement comprennent les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et les indemnités des ministres.								
3. Les paiements de transfert liés à Protection civile Canada sont intégrés aux chiffres de la rubrique Directives et services de gestion pour 1996-1997, conformément à la présentation adoptée dans les documents du Budget des dépenses et les Comptes publics de cette année.								
4. Prévisions seulement.								

Comparaison des dépenses prévues totales aux dépenses réelles, 1996-1997, par organisation et gamme de services (millions de dollars)					
Programme des services de la Défense					
Organisation					
Gamme de services	Budgets de fonctionnement de la gamme de services	Solde militaire, indemnités et PPP* des militaires et civils	Soutien du matériel	Recettes centralisées	Total net
Forces maritimes	578,5	590,7	994,4	(24,4)	2 139,2
	631,7	602,5	860,8	(23,7)	2 071,3
Forces terrestres	756,6	1 194,9	1 244,0	(155,7)	3 039,8
	847,5	1 091,4	1 221,0	(165,0)	2 994,9
Forces aériennes	742,8	917,2	1 079,3	(176,0)	2 563,3
	762,5	889,5	1 041,5	(163,0)	2 530,5
Opérations interarmées et protection civile	108,0	169,7	66,2	(4,1)	339,7
	123,0	124,9	40,9	(3,5)	285,2
Gestion des communications et de l'information	88,2	138,5	149,3	(3,3)	372,8
	121,9	155,5	92,6	(3,0)	367,0
Soutien de la fonction Personnel	184,3	389,5	107,2	(20,9)	660,2
	264,0	498,9	137,1	(19,0)	881,0
Soutien du matériel	298,2	215,9	459,0	(5,1)	968,0
	302,7	179,9	386,3	(4,9)	864,1
Directives et services de gestion	286,9	145,0	58,6	(18,4)	472,0
	411,6	138,8	48,2	(19,7)	579,0
Totaux	3 043,4	3 761,5	4 158,0	(407,9)	10 555,0
	3 465,0	3 681,4	3 828,5	(401,7)	10 573,3
% du total	32,8%	34,8%	36,2%	-3,8%	
Nota : 1. Les montants ombragés correspondent aux dépenses/recettes réelles pour 1996-1997.					
2. Les budgets des projets mineurs de construction et d'équipement étaient intégrés au soutien du matériel dans le Budget des dépenses de 1996-1997. Les dépenses pour ces projets (252,2 millions de dollars) sont maintenant comprises dans les budgets de fonctionnement étant donné que ces fonds ont été décentralisés depuis.					
3. Les paiements de transfert liés à Protection civile Canada sont intégrés aux chiffres de la rubrique Directives et services de gestion pour 1996-1997, conformément à la présentation adoptée dans les documents du Budget des dépenses et les Comptes publics de cette année.					

C. Information supplémentaire

Paiements de transfert par gamme de services

Paiements de transfert par gamme de services (millions de dollars)					
Gamme de services	Réel 1993-1994	Réel 1994-1995	Réel 1995-1996	Total prévu 1996-1997	Réel 1996-1997
SUBVENTIONS					
Forces maritimes					
Forces terrestres					
Forces aériennes					
Opérations interarmées et protection civile					
Gestion des communications et de l'information					
Soutien de la fonction Personnel	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1
Soutien du matériel					
Directives et services de gestion					
Services de gestion	3,1	6,2	10,4	4,8	10,5
Subventions totales	3,2	6,3	10,6	4,9	10,6
CONTRIBUTIONS					
Forces maritimes					
Forces terrestres					
Forces aériennes					
Opérations interarmées et protection civile					
Gestion des communications et de l'information					
Soutien de la fonction Personnel	24,0	17,3	19,0	17,2	17,8
Soutien du matériel					
Directives et services de gestion					
Services de gestion	189,5	186,2	184,5	167,5	279,7
Contributions totales	213,5	203,5	203,5	184,7	297,5
Total des paiements de transfert	216,7	209,8	214,1	189,6	308,1

Les paiements de transfert liés à Protection civile Canada sont intégrés aux chiffres de la rubrique Directives et services de gestion pour 1996-1997, conformément à la présentation adoptée dans les documents du Budget des dépenses et les Comptes publics de cette année.

Paiements législatifs par gamme de services

Paiements législatifs du Ministère par gamme de services (millions de dollars)					
Gamme de services	Réel 1993-1994	Réel 1994-1995	Réel 1995-1996	Total prévu 1996-1997	Réel 1996-1997
Forces maritimes	121,7	120,9	118,5	128,6	123,7
Forces terrestres	193,0	210,5	214,1	225,7	215,3
Forces aériennes	204,3	184,5	167,9	169,2	158,6
Opérations interarmées et protection civile	30,5	33,1	25,5	32,4	30,0
Gestion des communications et de l'information	30,4	33,4	31,4	25,4	29,6
Soutien de la fonction Personnel	136,3	129,2	129,7	91,9	112,8
Soutien du matériel	84,5	80,7	59,3	52,7	52,0
Orientation politique et services de gestion	27,1	22,1	22,7	24,3	22,8
Total	827,7	814,5	769,1	750,2	744,7

Comptabilité des coûts liés au maintien de la paix

Le tableau suivant donne le détail des coûts entiers et différentiels liés au maintien de la paix et aux opérations connexes. Le coût entier comprend les prestations salariales des civils et des militaires, les avantages sociaux et les allocations, les achats de matériel spécialisé, les frais de transport et d'entretien du personnel et du matériel, l'amortissement du matériel ainsi que les coûts liés à la fourniture d'entraînement spécial.

Le coût différentiel s'obtient en soustrayant certains frais - par exemple salaires, amortissement du matériel, certains frais liés à l'exploitation du matériel - qui auraient été assumés dans le cadre d'instruction courante et des opérations nationales. Ainsi, le coût différentiel constitue les frais additionnels qu'assume le ministère de la Défense nationale dans la conduite de l'opération.

L'ONU rembourse au gouvernement du Canada, dans une certaine mesure, les frais liés au personnel (soit un montant mensuel par personne, autorisé par l'Organisation), certains frais de préparation, le transport aller-retour vers la zone de mission, l'amortissement du matériel de circonstance ainsi que des paiements versés en cas de décès ou d'incapacité.

Coûts liés au maintien de la paix et aux opérations connexes, par opération (en million \$)

Opérations des Nations Unies (sauf avis contraire)	PRÉVISIONS 1996-1997			ESTIMATIONS 1997-1998		
	Coût entier	Coût différentiel	Recette estimée de IONU	Coût entier	Coût différentiel	Recette estimée de IONU
Croatie (UNCRO - CANBAT I)	2,2	2,2	10,0			12,0
Bosnie-Herzégovine (UNPROFOR - CANBAT II)	6,1	6,1	10,0			12,0
Croatie (UNPF - CANLOGBAT et autres)	2,1	2,1				
Transport aérien de Sarajevo (UNHCR)	0,2	0,2				
Adriatique (OP SHARP GUARD)	17,0	2,8				
Balkans (OP ALLIANCE-IFOR)	112,0	36,4		3,6	3,6	
Bosnie (OP PALLADIUM)	113,0	26,4		168,3	58,8	
Cambodge (CMAC)	0,5	0,2		0,5	0,2	
Nagorno Karabakh (OSCE) Inde/Pakistan (UNMOGIP)	0,1	0,0		0,1	0,0	
Plateau du Golan (UNDOF)	24,2	3,9	4,3	24,2	3,9	
Sinaï (MFO)	3,0	0,9	0,4	2,7	0,9	
Moyen-Orient (UNTSO)	1,4	0,6		1,4	0,6	
Irak (UNSCOM)	0,5	0,2		0,5	0,2	
Koweït (UNIKOM)	0,6	0,2		0,5	0,2	
Chypre (UNFICYP)	0,0	0,0		0,0	0,0	
Golfe Persique (MIF)	2,0	2,0				
Golfe Arabique (OP PREVENTION)	15,1	0,5		26,4	2,1	
Rwanda (UNAMIR II)	0,6	0,6	1,0			
Rwanda (OP ASSURANCE)	40,5	14,5				
Haïti (UNMIH II)	4,0	2,0				
Haïti (OP STANDARD)	52,0	20,0	1,0	0,0	0,0	0,0
Haïti (OP STABLE I)	45,0	12,0	5,0	3,0	3,0	3,0
Haïti (OP STABLE II)	52,0	13,0	3,0	26,0	6,0	5,0
Haïti (OP STABLE III)			0,0	26,0	10,0	1,0
Totaux	494,5	146,9	34,7	283,2	89,5	33,0

FORCE DE RÉSERVE

RÔLE

Livre blanc sur la défense de 1994 décrit le rôle premier de la Réserve comme celui d'apporter renfort, durabilité et soutien aux forces déployées. Par ailleurs, la Réserve augmente le potentiel de la Force régulière et l'appuie dans ses tâches et activités courantes en temps de paix.

DESCRIPTION

La Force de réserve est un élément des Forces canadiennes. Elle se compose d'officiers et de militaires du rang qui ne sont pas en service continu à temps plein. Les sous-éléments de la Réserve sont :

- la Première réserve;
- la Réserve supplémentaire;
- le Cadre des instructeurs de cadets;
- les Canadian Rangers.

Les éléments de la Première réserve sont la Réserve navale, la Milice, la Réserve aérienne et la Réserve des communications. À cela viennent s'ajouter quelque 266 membres de la Réserve affectés à des tâches spéciales liées directement à un commandement ou au Quartier général de la Défense nationale plutôt qu'à une unité de la Réserve. Le niveau de dotation de la Force de réserve pour 1997-1998 se situe entre 26 700 et 32 400.

Les membres de la Réserve supplémentaire ne sont pas tenus de remplir leurs fonctions, ni de s'entraîner, sauf lorsqu'ils sont en service actif. La Réserve supplémentaire est un effectif ayant une formation militaire qui peut être appelé à servir en cas d'urgence. Des spécialistes civils sont également enrôlés au besoin.

Le Cadre des instructeurs de cadets se compose d'officiers qui se sont engagés à servir et à s'entraîner au besoin, mais qui ont pour tâche principale la supervision, l'administration et la formation des cadets de l'Air, de l'Armée et de la Marine. Le Cadre des instructeurs de cadets est la composante de réserve de l'Organisation des cadets du Canada, par l'entremise de laquelle on offre le Programme des cadets du Canada. Les besoins financiers du Cadre des instructeurs de cadets sont inclus dans ceux du Programme des cadets du Canada.

Les Canadian Rangers constituent un sous-élément distinct de la Force de réserve. Ce sont des bénévoles qui se sont engagés à être prêts à servir, mais qui n'ont pas à suivre un entraînement annuel. Les Rangers doivent être en bonne santé et pouvoir assurer leur survie au moyen des ressources de la terre. Leur rôle consiste à assurer une présence militaire dans les régions peu peuplées, les régions du Nord, les régions côtières et les régions isolées du Canada, où il n'est ni pratique ni rentable d'envoyer d'autres éléments des Forces canadiennes.

LA PREMIÈRE RÉSERVE

La Réserve navale

La Réserve navale compte 24 divisions au Canada. Son quartier général est situé à Québec et il relève du commandant du Commandement maritime. L'effectif autorisé de la Réserve navale est de 4 000 à 5 000 membres. Le rôle premier de la Réserve navale consiste à assurer la défense côtière ainsi qu'à fournir des équipages pour les 12 navires de défense côtière (NDC). La Réserve navale est également responsable de la défense portuaire, du contrôle naval de la navigation commerciale (CNNC) et du renforcement de la flotte.

La formation à la tâche de défense côtière comprend notamment la surveillance et la patrouille des côtes, ainsi que des activités de lutte contre les mines telles le levé du fond marin (cartographie du plancher océanique), le dragage de mines mécanique et l'inspection d'objets au fond de la mer. Un bon nombre des navires servant à la défense côtière remontent à 40 ans et sont en voie d'être remplacés par les 12 NDC. Ce nouveau bâtiment possède des ressources polyvalentes pour la surveillance et la défense des côtes, y compris une capacité limitée de lutte contre les mines.

Le rôle de défense portuaire permet de défendre les ports et les zones d'ancrage ainsi que leurs approches immédiates en temps de crise. Il englobe la sécurité portuaire, les patrouilles portuaires et des opérations interministérielles. L'organisation de défense portuaire est constituée de quatre unités, deux dans chacune des côtes. Une équipe de plongée d'inspection appuie chaque unité. Les réservistes utilisent des pneumatiques à coque rigide pour accomplir leurs missions de contrôle portuaire.

Le contrôle naval de la navigation commerciale permet aux réservistes de placer la marine marchande sous la direction du gouvernement et d'assurer la protection navale en cas de besoin. L'organisation du CNNC est formée de quatre équipes régionales, soit de deux par région côtière.

La Milice (Réserve de l'Armée de terre)

La Milice, dont la structure a été adaptée suivant le principe des secteurs de la Force terrestre, compte 10 brigades de Milice, et son niveau de dotation se situe entre 18 500 et 20 500 personnes. Il y a au total 133 unités et 14 quartiers généraux de brigade qui relèvent du commandant du Commandement de la Force terrestre.

La Milice est chargée de missions de temps de guerre et de temps de paix. En temps de guerre, des unités, des unités auxiliaires ou encore des miliciens servent de renforts à la Force régulière et procurent un bassin d'effectifs dûment entraînés en cas de mobilisation. En temps de paix, la Milice sert de renfort à la Force terrestre, à l'appui de déploiements opérationnels périodiques; des troupes et du soutien sont offerts en cas de missions de maintien de la paix et d'assistance aux autorités civiles; et les miliciens prêtent leur collaboration à des projets nationaux de développement, y compris à l'occasion de cérémonies comme celles du Jour du Souvenir.

Annexe A - Force de réserve

La Réserve aérienne

La Réserve aérienne a pour rôle d'accroître la capacité de la Force aérienne en situation d'urgence nationale et de soutenir la Force régulière dans ses missions courantes de maintien de la paix. Le niveau de dotation de la Réserve aérienne est de 3 000 à 5 000 membres répartis parmi 3 escadrons, 19 escadrilles de renfort de la Réserve aérienne et 4 escadrons de génie de l'air. La Réserve aérienne relève du commandant du Commandement aérien.

Les réservistes peuvent exercer toutes les professions de l'aviation, sauf celles de contrôleur de la circulation aérienne, de contrôleur des armes aériennes, de mécanicien de bord et de technicien connexe. La plupart des pilotes de la Réserve aérienne sont d'anciens pilotes de la Force régulière, le programme d'instruction de pilotage n'étant généralement pas accessible à un réserviste à temps partiel, quoiqu'il y ait des exceptions. La politique de recrutement de la Réserve aérienne vise tout particulièrement les personnes possédant des qualifications professionnelles, de sorte que l'on recrute principalement d'anciens membres de la Force régulière. La politique cherche également à susciter l'intérêt de candidats civils dont les qualifications équivalent à celles des professions militaires requises. Les exigences en matière d'entraînement sont ainsi limitées aux qualifications de base des recrues.

La plupart des escadres, escadrons et escadrilles du Commandement aérien seront sous peu fusionnés pour devenir des unités formées à la fois de membres de la Force régulière et de réservistes. Le coût de fonctionnement de ces établissements varie en fonction des catégories d'emploi de leurs membres. L'adjonction de membres de la Réserve aérienne à ces unités permet de réduire les coûts et d'augmenter au maximum les niveaux de préparation et de soutien nécessaires à la réalisation du mandat du Commandement aérien.

De nombreux membres de la Réserve aérienne ont participé à des opérations récentes de l'ONU, en prêtant main-forte au personnel de soutien de la Force régulière, ainsi qu'aux équipages de bord ou au sol.

La Réserve des communications

La Réserve des communications relève du Sous-ministre adjoint (Services d'information de la Défense) (SMA(SID)). Elle est formée de 23 unités au Canada et son niveau de dotation se situe entre 1 000 et 1 500 personnes. Elle a pour rôle de fournir des renforts aptes au combat afin d'accomplir des missions tactiques et stratégiques de commandement, de contrôle et d'information; elle procure également des services de communication. La Réserve des communications renforce aussi la Force régulière en y adjoignant des réservistes ou de petits détachements déjà constitués.

Les membres de la Réserve des communications ont déjà apporté une contribution importante aux missions des 30 dernières années dans le secteur des systèmes d'information, de commandement et de contrôle. Plus d'une centaine de membres de la Réserve des communications servent à temps plein à l'appui de l'Organisation des services de défense, entre autres à titre d'opérateurs de centre des communications, de techniciens et de poseurs de lignes.

LES CANADIAN RANGERS

Le contrôle opérationnel des Rangers relève du commandant du Secteur du Nord des Forces canadiennes et du commandant du Commandement de la Force terrestre, lequel a délégué ses pouvoirs aux commandants des secteurs appropriés. Les Rangers sont subdivisés en 130 patrouilles disséminées en Colombie-Britannique, dans le Territoire du Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, en Alberta, au Manitoba, en Ontario, au Québec et à Terre-Neuve. Les Rangers exécutent sans rémunération leur tâche qui consiste à assurer une présence militaire dans les régions éloignées pour protéger la souveraineté de notre territoire. Le taux de solde équivalent de la Réserve est versé au titre des exercices locaux d'entraînement, des opérations terrestres de recherche et de sauvetage et de la participation à d'autres exercices des Forces canadiennes en tant que guides, conseillers ou instructeurs de survie.

SOMMAIRE DES RESSOURCES

La Force de réserve finance d'autres activités à l'appui des éléments de la Réserve, par exemple la garde de cérémonie, la compétition de tir aux armes portatives des Forces canadiennes et la Compagnie franche de la Marine. Il faut noter également que la structure de rémunération, les taux de solde et les avantages sociaux de la Réserve sont très différents de ceux de la Force régulière. Le taux de rémunération d'un réserviste correspond à environ 67 % de celui de son homologue de la Force régulière. Les réservistes à temps plein ou à temps partiel ne jouissent d'aucun régime de pension de retraite ni de prestation de fin d'emploi. La méthodologie visant à établir les coûts de l'ensemble de la structure de la Réserve des Forces canadiennes est en cours d'élaboration.

Estimation du coût total de la Première réserve

La Première réserve compte pour environ 9,6 p. 100 des dépenses totales du Programme des services de la Défense. Les dépenses sont réparties parmi les quatre catégories suivantes : coûts directs, coûts indirects, coûts attribués et coûts en capital. Ce mode de présentation vise à clarifier la composition des coûts totaux de la Première réserve.

Les dépenses directes de fonctionnement comprennent des fonds spécialement prévus au budget pour la Première réserve, par exemple la solde, les déplacements ainsi que les biens et services obtenus sur place. Quant aux dépenses indirectes de fonctionnement, elles correspondent à la part des ressources ministérielles qui sont attribuées à la Première réserve et dont le contrôle est centralisé. Il s'agit des munitions, des coûts de fonctionnement de l'équipement, de l'habillement et du coût d'entretien des installations telles que les manèges. Les dépenses attribuées sont les frais généraux du Ministère qui sont alloués, pour fins de rapport, à toutes les activités, y compris la Première réserve. En réalité, ces coûts ne varient pas de façon directement proportionnelle à l'activité et seraient en grande partie engagés, que la Première réserve existe ou non. Les dépenses en capital sont indiquées pour l'année durant laquelle les paiements ont été effectués et ne font état d'aucun amortissement du coût sur la durée de vie du bien. En tant que telles, les dépenses en capital peuvent varier considérablement d'une année à l'autre, suivant les priorités établies dans le cadre du plan des biens d'équipement.

Annexe A - Force de réserve

(en milliers de dollars)			
Type de dépense	1994-1995 Réal	1995-1996 Réal	1996-1997 Réal
Solde de la Réserve	223 938	211 530	214 647
Personnel de soutien de la Force régulière	96 047	97 965	101 612
Budgets de fonctionnement de la Réserve	26 235	27 824	27 927
Sous-total - Dépenses directes	346 220	337 319	344 185
Munitions	33 581	39 075	31 133
Utilisation du matériel	55 803	57 545	59 704
Habillement	14 853	17 496	17 941
Exploitation des installations	25 215	28 269	28 831
Sous-total - Dépenses indirectes	129 452	142 385	137 609
Soutien des bases	103 947	104 595	103 673
Formation	4 460	4 476	4 644
Sous-total - Dépenses attribuées	108 407	109 071	108 316
Sous-total - Première réserve			
Fonctionnement	584 079	588 775	590 110
Capital - projets exclusifs	31 375	45 628	54 137
Capital - projets communs	180 598	329 822	300 956
Sous-total - Capital	211 973	375 450	355 093
Coût total de la Première réserve	796 052	964 225	945 204
Nota:			
AF 1994-1995	Les données de l'AF 1994-1995 qui figurent dans le tableau ci-dessus sont tirées du dossier 95185B (Budget des dépenses 1996-1997). En 1994-1995, les munitions ont été classées parmi les dépenses en capital, et l'habillement, dans la catégorie de l'équipement. Pour assurer la cohérence avec le nouveau mode de présentation, les munitions et l'habillement ont été retirés des catégories des dépenses en capital et de l'équipement et ont été classés dans leur propre catégorie.		
AF 1995-1996	L'information concernant l'AF 1995-1996 a été tirée du Budget des dépenses 1997-1998, page 4-132.		
AF 1996-1997	Nouveaux coûts établis pour 1996-1997.		

PROGRAMME DES CADETS DU CANADA

Objectif

Le Programme des cadets du Canada a pour objectif de développer chez les jeunes hommes et femmes les qualités du civisme et du leadership, de favoriser leur bonne forme physique et de stimuler leur intérêt pour les activités maritimes, terrestres et aériennes des Forces canadiennes.

Mandat

Conformément à l'article 46 de la *Loi sur la Défense nationale*, les Forces canadiennes régissent et supervisent les Organisations de cadets du Canada (Corps royal canadien des cadets de la Marine, Cadets royaux de l'Armée canadienne et Cadets de l'Aviation royale du Canada) en vue de la mise en oeuvre du Programme des cadets. Dans l'exercice de cette responsabilité, les Forces canadiennes tiennent compte des politiques et des objectifs reconnus des Ligues de cadets et des répondants locaux, et collaborent avec ces derniers dans la mesure du possible.

Vision

Les Forces canadiennes et les autres intervenants sont d'accord avec les principes suivants :

- a. une Organisation des cadets du Canada (OCC) rentable et axée sur les résultats, qui utilise de façon optimale les ressources qui lui sont confiées pour réaliser les objectifs du programme;
- b. une OCC dynamique, novatrice et attachée à l'excellence, à l'amélioration continue et au respect mutuel;
- c. une culture sensible au climat de changements et de restrictions, qui témoigne des valeurs de la société canadienne et qui répond aux besoins de l'OCC.

Principes de gestion

Tout en respectant le mandat et les capacités de tous les partenaires, la structure et les pratiques de gestion du Programme seront basées sur le service, la liberté d'action, l'esprit d'innovation et la reddition de comptes. Dans cette optique, l'OCC :

- a. encouragera la consultation, la communication, la participation et l'innovation comme fondement de nos pratiques de leadership et de gestion des ressources humaines;
- b. délèguera plus de pouvoirs et accordera plus de souplesse administrative à tous les niveaux, tout en exigeant en conséquence que l'on rende compte des résultats atteints et des méthodes employées à cet effet;
- c. encouragera la prise de décisions novatrices et acceptera une gestion des risques accrue, en se fondant sur les valeurs du véritable civisme et de l'éthique militaire;

Annexe B - Programme des cadets du Canada

- d. favorisera une amélioration continue des résultats et de l'efficacité, et veillera à ce que le service soit axé sur la réalisation de ses missions;
- e. adoptera des principes de planification et de gestion des ressources axés sur la reddition de comptes, faisant le lien entre les objectifs, les activités et les ressources, rendant les coûts visibles et permettant de préciser les résultats obtenus;
- f. favorisera des activités plus rentables et plus concurrentielles en confirmant les pratiques à valeur ajoutée, en explorant d'autres façons d'offrir les services, en étudiant des normes commerciales, et en procurant aux utilisateurs de services internes des choix et des responsabilités élargis.

Structure et rôles

Le Programme des cadets du Canada est le seul programme d'instruction à l'échelle nationale qui soit financé par le gouvernement fédéral à l'intention des filles et garçons âgés de 12 à 18 ans au Canada. Le Programme est offert en partenariat avec la Ligne navale du Canada, la Ligue des cadets de l'Armée du Canada et la Ligue des cadets de l'Air du Canada, lesquels fournissent des répondants pour chacun des corps ou escadrons, tandis que le ministère de la Défense nationale prête le concours de la Force régulière et de la Première réserve ainsi que des membres du Cadre des instructeurs de cadets, chargés de la supervision, de l'administration et de la formation des cadets.

Rendement escompté

Le Programme des cadets compte approximativement 60 000 jeunes participants, qui tirent profit de la formation offerte ou organisée par quelque 1 100 corps ou escadrons de cadets, 610 musiques de cadets et 28 camps d'été, ainsi que divers centres et écoles situés d'un bout à l'autre du pays et chargés de donner des cours de voile, des cours de vol à voile et de l'instruction relative aux tâches de la Force terrestre. Cette formation permettra de développer chez les jeunes gens les qualités du civisme et du leadership, de favoriser leur bonne forme physique et de stimuler leur intérêt pour les activités maritimes, terrestres et aériennes des Forces canadiennes. En 1996-1997, les coûts indirects du Programme des cadets du Canada, comme les coûts de soutien des bases qui concernent la maintenance des installations, les coûts des services centralisés de logistique et la rémunération des civils qui appuient le Programme des cadets, ont été déterminés afin de faire ressortir le coût global de ce programme. Les coûts en question seront présentés dans les prochains Plans de dépenses, et des rajustements seront apportés pour veiller à ce que les fonds soient répartis équitablement à l'échelle du pays.

Annexe B - Programme des cadets du Canada

Sommaire des ressources

Les affectations directes au Programme des cadets du Canada équivalent à 95,6 millions de dollars, soit 0,9 % de l'ensemble du Programme des services de la Défense. Le tableau ci-dessous résume la répartition des sommes affectées.

Dépenses de la Défense nationale au titre du Programme des cadets

(en milliers de dollars)	Réel 1994-1995	Réel 1995-1996	Prévu 1996-1997	Réel 1996-1997
Personnel	41 109	41 540	44 508	48 110
Fonctionnement	17 231	18 954	17 279	46 933
Sous-total	58 340	60 494	61 789	95 043
Subventions	615	615	615	615
TOTAL	58 955	61 109	62 402	95 658

Réalisations

Plus de 60 000 cadets ont bénéficié de l'instruction donnée par des quartiers généraux locaux (au sein même de la communauté), et 21 000 de ces cadets ont suivi des cours d'été à l'échelle du pays. En outre, comme prévu, la plupart des coûts indirects, qui s'élèvent à 35 millions de dollars au total (et qui faisaient auparavant partie des affectations des budgets des commandements), ont été cernés et présentés plus clairement, puisqu'ils ont été inclus dans le compte de l'OCC. Cela explique pourquoi les dépenses indiquées sont plus élevées qu'il n'avait été prévu au départ.

PROGRAMME NATIONAL DE RECHERCHE ET DE SAUVETAGE

Section 1: Message du Directeur exécutif

Le Canada possède l'un des programmes de recherche et de sauvetage (SAR) les plus efficaces au monde, malgré son immense superficie, ses vastes zones océaniques, son relief varié et son climat rigoureux. Ce programme est fondé sur la coopération, sur l'expertise et sur les multiples accords de partenariat qui ont été conclus avec toutes sortes d'organismes. Malgré les restrictions financières qui menacent l'intégrité de ses ressources de SAR, le Canada a continué d'offrir des services de SAR de qualité au cours de l'AF 1996-1997.

La dernière année a été marquée par plusieurs réalisations remarquables qui devraient, à long terme, accroître l'efficacité et réduire le coût des services de SAR au Canada. Conformément aux exigences du gouvernement, les ministères fédéraux qui oeuvrent dans le domaine de la SAR ont poursuivi leurs efforts pour rationaliser leurs opérations et mettre l'accent sur le service à la clientèle.

Les réalisations et les considérations énumérées ci-dessous montrent encore une fois que dans un pays aussi vaste que le Canada, la coopération entre les divers intervenants du secteur public et du secteur privé est essentielle pour assurer le succès du Programme national de recherche et de sauvetage (PNRS).

Développement du Programme national de recherche et de sauvetage

- Le ministère des Pêches et Océans (MPO) a institutionnalisé le soutien qu'il fournit à ses bénévoles en formant le Conseil national de la Garde côtière auxiliaire; et le Service auxiliaire canadien de sauvetage maritime (SACSM) a été rebaptisé «Garde côtière auxiliaire canadienne (GCAC)».
- Le MPO a achevé la fusion et la restructuration des flottes du MPO et de la GCC, et a établi 5 bureaux régionaux de la sécurité nautique.
- Le Comité interministériel de recherche et de sauvetage (CIRS) a approuvé 6 besoins stratégiques pour le Fonds des nouvelles initiatives de SAR (FNI), conformément aux conclusions de l'Étude d'efficacité du FNI : meilleure intégration du PNRS; élaboration de données et d'informations; prévention; recherche et développement; bénévoles; et intervention.
- 102 projets, parrainés par Patrimoine canadien (8), Environnement Canada (17), le MPO (34), le MDN (25), le SNRS (3), la GRC (12) et Transports Canada (1), ont été financés au moyen du FNI (56 nouveaux et 46 en cours) (valeur de 6,1 M\$) pour améliorer la prévention et accroître la capacité de SAR du Canada.
- Le CIRS a accepté d'accorder une plus haute priorité à la coordination et à la planification des activités de prévention.
- Le Conseil national de recherche et de sauvetage au sol du Canada a été créé, et il se compose de représentants des organismes provinciaux et territoriaux de SAR. C'est la première organisation au Canada à réunir des représentants de ces autorités en matière de SAR.

Annexe C - Programme national de recherche et de sauvetage

- L' Association canadienne des volontaires en recherche et sauvetage (ACVRS) a été formée. L'ACVRS est une association de bénévoles spécialisés dans la recherche et le sauvetage au sol. Elle compte parmi ses membres des représentants de chaque province et de chaque territoire. L'ACVRS fait partie (membre sans droit de vote) du Conseil national de recherche et de sauvetage au sol du Canada, tout comme le SNRS et la GRC.

Formation et perfectionnement du personnel

- Parcs Canada a révisé son Manuel de gestion des risques pour les visiteurs (GRV) et a offert des cours de GRV dans 3 régions, y compris une séance de formation des instructeurs de GRV; 17 des 38 parcs nationaux et 13 sites historiques nationaux ont élaboré des plans de sécurité publique.
- Un manuel national de recherche et de sauvetage au sol a été préparé pour aider à standardiser la formation des bénévoles.
- Les efforts de formation se sont poursuivis au niveau fédéral et auprès des bénévoles, pour améliorer la capacité de SAR.
- Le SNRS a organisé son cinquième congrès/salon annuel SARSCÈNE, pour la première fois en collaboration avec un organisme bénévole (la Nova Scotia Ground SAR Organization). Des fournisseurs de services, des clients et d'autres personnes qui oeuvrent dans le domaine de la SAR ont participé à cet événement. Des séances étaient offertes aux participants pour leur permettre d'améliorer leurs compétences et d'échanger des informations à l'échelle nationale et internationale.
- M. Mike Daniels, président de l'Association civile de recherche et sauvetage aériens (ACRSA), a reçu le Prix pour réalisation exceptionnelle en recherche et sauvetage, en récompense de ses efforts pour établir l'ACRSA et de sa contribution exceptionnelle à la SAR au fil des ans.
- L'Étude sur le bénévolat a confirmé que le partenariat entre le gouvernement fédéral et les bénévoles dans le domaine de la SAR, qui ne date pas d'hier, a été un bon investissement.
- Transports Canada a élaboré un modèle multimodal de gestion de la sécurité pour établir des normes nationales que ses bureaux régionaux transmettront à leurs clients partout au pays; et la réglementation aérienne du Canada a été modifiée pour mettre l'accent sur le contrôle des risques.

Développement des marchés

- Le SNRS a encouragé les alliances avec des partenaires pour réduire le chevauchement des tâches, et pour améliorer le rapport coût-efficacité et le niveau de service.
- Les revenus tirés du congrès SARSCÈNE et du bulletin trimestriel SARSCÈNE (qui a commencé à vendre de l'espace publicitaire en janvier 1996) ont aidé à couvrir les dépenses du SNRS.
- Le SNRS a amélioré son site Web pour annoncer les événements à venir, fournir des renseignements et favoriser l'échange d'informations.

Gestion de l'information et progrès technologiques

- Environnement Canada a mis en oeuvre un nouveau modèle numérique polyvalent qui fournit des paramètres environnementaux précis pour les prévisionnistes.

Annexe C - Programme national de recherche et de sauvetage

- Les discussions ont commencé sur la fusion de tous les registres de radiobalise, et le registre unique devrait être opérationnel au cours de l'AF 1997-1998.

Aspects financiers

- Tous les organismes de SAR ont subi des restrictions financières, et certains ont perdu jusqu'à 50 p. 100 de leurs ressources. Il leur sera d'autant plus difficile de maintenir le niveau de service exigé ou prévu par leur mandat. Ces restrictions financières auront un impact sur les services de SAR dans les années à venir. Des efforts seront déployés pour maintenir le service à son niveau actuel.

Difficultés

- La collecte de données sur les incidents exigeant l'intervention d'équipes de SAR continue de s'améliorer; elle impose de nouvelles exigences aux fournisseurs de services de SAR, et elle rend nécessaire la standardisation des procédures d'établissement de rapports.
- La perte d'employés possédant des compétences en SAR et une bonne connaissance du Ministère demeurera un problème aussi longtemps que les budgets seront réduits et qu'il y aura des départs.
- Bien que tous les spécialistes de la SAR soient de plus en plus conscients de la nécessité d'améliorer les méthodes de travail, la SAR ne se prête pas facilement à l'élaboration et à l'adoption d'un modèle de fonctionnement unique.
- Le recouvrement des coûts, comme moyen de rentabiliser les services fédéraux de SAR, ainsi que les efforts de réduction des coûts de fonctionnement, demeurent une préoccupation et un sujet de discussion pour le CIRS. Le principe du recouvrement des coûts a été accepté par le CIRS, sous réserve d'un examen juridique, et il demeure possible qu'une politique stipulant que les ministères fédéraux n'exigeront aucun remboursement pour les services de SAR soit adoptée.

Section II: Aperçu du Programme national de recherche et de sauvetage

Le Programme national de recherche et de sauvetage (PNRS) est un programme spécifique du gouvernement. Le ministre de la Défense nationale, en tant que ministre responsable de la recherche et du sauvetage (MRRS), exerce son autorité sur le PNRS, et il en assure la coordination. Le Secrétariat national de recherche et de sauvetage (SNRS) et le Comité interministériel de recherche et de sauvetage (CIRS) fournissent un soutien indépendant et direct au MRRS pour la gestion et l'exécution du PNRS. Le CIRS se compose de représentants des ministères fédéraux suivants : Patrimoine Canada (Parcs Canada), Environnement Canada (Service de l'environnement atmosphérique), le ministère des Pêches et Océans (Garde côtière canadienne), le ministère de la Défense nationale, le Solliciteur général (Gendarmerie royale du Canada) et Transports Canada. En Ontario et au Québec, les activités de SAR sont coordonnées respectivement par la Police provinciale de l'Ontario et la Sûreté du Québec.

La portion non fédérale du PNRS est prise en charge notamment par les provinces/territoires du Canada, par leurs corps policiers respectifs, et par diverses associations de bénévoles dont les membres ont subi un entraînement. Bien que la Gendarmerie royale du Canada (GRC) relève du Solliciteur général, elle continue de coordonner la plupart des activités de SAR terrestres et

Annexe C - Programme national de recherche et de sauvetage

maritimes (eaux intérieures), et elle s'acquitte de ses fonctions de SAR en faisant office de corps policier provincial ou municipal oeuvrant à forfait.

L'objectif du PNRS est de sauver des vies humaines en améliorant la prévention et en fournissant, dans toutes les zones qui relèvent de la responsabilité du Canada, des services de SAR efficaces et d'un prix abordable.

Étant donné que toutes sortes d'organismes participent au PNRS, il faut mettre l'accent sur la négociation et la recherche du consensus. Le CIRS, les sous-comités du CIRS et les provinces/territoires continuent de discuter de l'élaboration d'une orientation stratégique en matière de SAR qui permettra de maintenir l'efficacité et l'efficience des services de SAR malgré la réduction des budgets.

Le Secrétariat national de recherche et de sauvetage (SNRS)

En 1996-1997, le SNRS a fonctionné avec une nouvelle structure allégée de 25 p. 100 par rapport à l'année précédente. Le SNRS appuie les programmes fédéraux et non fédéraux de SAR, et ses principales sphères d'activité sont : la coordination des programmes fédéraux, les programmes non fédéraux de SAR, l'examen des programmes et les services à la clientèle.

Ministère du Patrimoine canadien - Parcs Canada

Le mandat de Parcs Canada est de commémorer, de protéger et de présenter des exemples importants de notre patrimoine naturel et culturel. Parcs Canada est responsable de la planification, de la coordination, de la prévention des accidents et de la prestation de services dans 38 parcs nationaux, 4 réserves et parcs marins nationaux, 131 sites historiques nationaux et 7 canaux historiques qui couvrent 270 000 kilomètres carrés, et qui sont répartis dans toutes les régions du Canada.

Parcs Canada appuie les opérations de SAR de la Garde côtière canadienne (GCC) dans les zones maritimes situées en bordure des parcs nationaux, et il offre des programmes de prévention des accidents dans les domaines suivants : sécurité aquatique, sécurité des embarcations, surveillance des plages et navigation.

Le programme de SAR de Parcs Canada appartient au secteur d'activité «Utilisation et plaisir» et inclut toutes les tâches liées à la prestation des services de sécurité publique : évaluation des risques et mesures de contrôle des risques; programmes, plans and politiques de prévention des accidents; informations et conseils pour aider les visiteurs dans les parcs nationaux, les réserves et aires marines nationales de conservation, les sites historiques nationaux et les canaux historiques.

Environnement Canada

Environnement Canada (EC) a pour mandat, notamment, de fournir des prévisions et des alertes météorologiques pour aider les Canadiens à protéger leur vie et leurs biens.

Le programme de SAR d'Environnement Canada appartient au secteur d'activité «La sécurité face aux dangers de l'environnement». Les objectifs de ce secteur d'activité sont de fournir des prévisions météorologiques et environnementales, de donner rapidement l'alerte en cas de conditions météorologiques extrêmes, et de prévenir les situations d'urgence qui affectent le Canada, ou d'en réduire la fréquence, la sévérité et les conséquences environnementales.

Environnement Canada (EC) fournit des renseignements météorologiques et hydrologiques ainsi que des données sur l'état de la mer et des glaces, et il offre des services pour aider à prévenir les incidents maritimes, aériens et terrestres exigeant l'intervention d'équipes de SAR, et pour appuyer les missions de SAR.

Pour prévoir les conditions météorologiques, il faut d'abord connaître les conditions du moment ainsi que leur évolution récente. Ce rôle revient au réseau de stations météorologiques d'EC, et on compte également sur les observations effectuées par d'autres pays et diffusées par le Système mondial des télécommunications de l'Organisation météorologique mondiale.

Environnement Canada exploite également un programme intégré de recherche et de développement (R-D) dans le domaine de la météorologie afin de mieux comprendre les phénomènes atmosphériques et de développer des techniques et une technologie plus efficaces et plus fiables, comme des modèles sophistiqués de prévisions météorologiques numériques, des procédures pour l'utilisation optimale des super-ordinateurs, et des postes de travail puissants permettant de produire des données et d'offrir des services de météorologie. Cet effort soutenu a permis le développement du modèle vectoriel de courants dus au vent CANSARP, qui est utilisé par les centres secondaires de sauvetage maritime (CSSM), et du modèle de dispersion des cendres volcaniques CANERM, qui est utilisé dans l'industrie aéronautique pour informer les pilotes du mouvement, de l'altitude et de l'intensité des panaches de cendres volcaniques dangereux.

Ministère des Pêches et Océans - Garde côtière canadienne

Les objectifs du programme de SAR de la Garde côtière canadienne (GCC) sont les suivants :

- sauver toutes les personnes en danger;
- réduire le nombre et la gravité des incidents exigeant l'intervention d'équipes de SAR;
- limiter au minimum les pertes de vies humaines, les blessures, les dommages matériels et les dangers pour l'environnement;
- soutenir et faire participer la Garde côtière auxiliaire canadienne (GCAC);
- maintenir les normes professionnelles les plus strictes;
- assurer le leadership à l'échelon national et gérer efficacement le programme de SAR;
- jouer un rôle de chef de file dans le domaine de la SAR sur la scène internationale;

Annexe C - Programme national de recherche et de sauvetage

- maximiser l'efficacité du système de SAR grâce à l'innovation;
- promouvoir le bénévolat;
- mieux faire connaître le programme de SAR;
- contribuer à l'élaboration du PNRS;
- promouvoir les accords de coopération dans le domaine de la SAR;
- offrir de l'aide humanitaire et des secours aux civils dans toute la mesure du possible.

En poursuivant ces objectifs, la GCC contribuera à offrir un service efficace de SAR à toutes les personnes en difficulté dans les zones maritimes du Canada.

Le 1^{er} avril 1995, la GCC a fusionné avec le ministère des Pêches et Océans (MPO). Le contrôle administratif de la flotte du MPO a été confié à la GCC. Cette restructuration a réduit la taille de la flotte combinée, qui est seulement un peu plus grande que l'ancienne flotte de la GCC. De nouvelles méthodes de mise en oeuvre ont été adoptées pour certains programmes, tandis que d'autres ont été ramenés à des dimensions plus modestes. Tout au long de cet exercice, la SAR est demeurée la plus haute priorité de la GCC et du MPO. La GCC continue de surveiller l'application du programme de SAR, tandis que la restructuration de la flotte se poursuit. De plus, la formation du personnel à des tâches multiples et la modernisation des navires se poursuivent, afin d'accroître la polyvalence de la flotte.

La GCC compte sur la Garde côtière auxiliaire, qui aligne environ 3 400 membres et 1 300 embarcations, pour augmenter sa capacité de SAR maritime. Des fonds additionnels seront requis pour financer ce nouveau potentiel.

La GCC administre un vaste programme de prévention à l'intention des personnes les plus fréquemment impliquées dans des incidents exigeant l'intervention d'équipes de SAR. Les publics cibles sont identifiés, et le programme est mis en oeuvre grâce à la collaboration de la GCC et de divers groupes nationaux de bénévoles. Des fonds sont affectés aux initiatives suivantes : des démonstrations de sécurité; des examens gratuits; la production de messages d'intérêt public et de films éducatifs sur la sécurité nautique; un numéro de téléphone sans frais qui permet d'obtenir des conseils sur la sécurité nautique (1-800-267-6687); et des publications, comme le Guide de sécurité nautique et le Manuel de sécurité : petits bateaux de pêche.

Par l'intermédiaire du Bureau de la sécurité nautique, la GCC est responsable au premier chef de la sécurité dans le domaine de la navigation de plaisance. Le Bureau de la sécurité nautique mène un vaste programme de prévention. Afin de promouvoir l'utilisation sécuritaire des embarcations et d'accroître la sécurité de tous les usagers des cours d'eau du Canada, le Bureau de la sécurité nautique travaille en collaboration avec les associations de plaisanciers, les provinces et les municipalités pour améliorer les règlements existants, les faire mieux respecter, et sensibiliser et éduquer le public. Il constitue également, pour la communauté nautique, une fenêtre d'accès à la Garde côtière.

Par l'intermédiaire de la Garde côtière canadienne (GCC), le ministère des Pêches et Océans (MPO) offre des services de base de SAR en cas d'incident maritime ou aérien dans les zones de responsabilité fédérale et utilise à cette fin les embarcations et aéroglisseurs spécialement équipés de la GCC; fournit des services d'appoint de SAR au moyen de sa flotte d'embarcations et d'autres

Annexe C - Programme national de recherche et de sauvetage

ressources; collabore avec le ministère de la Défense nationale à la coordination des opérations de SAR et, à cette fin, met son expertise dans le domaine maritime à la disposition des centres de coordination des opérations de sauvetage (CCOS) de Halifax (Nouvelle-Écosse), Trenton (Ontario) et Victoria (Colombie-Britannique); exploite deux centres secondaires de sauvetage maritime (CSSM) à St. John's (Terre-Neuve et Labrador) et Québec (Québec); et administre la Garde côtière auxiliaire canadienne (GCAC), une organisation bénévole.

Ministère de la Défense nationale

Les objectifs du ministère de la Défense nationale sont : la prestation de services de SAR aériens; et l'exploitation du système conjoint de recherche et de sauvetage aériens et maritimes de la Garde côtière canadienne et du ministère de la Défense nationale.

Le ministère de la Défense nationale est chargé de :

- coordonner, en collaboration avec la GCC, les opérations aériennes et maritimes par l'intermédiaire des trois centres de coordination des opérations de sauvetage (CCOS) situés respectivement à Halifax (Nouvelle-Écosse), Trenton (Ontario) et Victoria (Colombie-Britannique) et des deux centres secondaires de sauvetage maritime (CSSM) situés à St. John's (Terre-Neuve et Labrador) et Québec (Québec);
- fournir les principales ressources pour les opérations aériennes de SAR en cas d'incident aérien ou maritime;
- fournir d'importantes ressources d'appoint grâce à ses aéronefs et navires;
- appuyer les activités de l'Association civile de recherche et sauvetage aériens (ACRSA), un organisme bénévole;
- fournir des équipes de SAR au sol en cas d'accident aérien, lorsque des membres d'équipage et des passagers sont portés disparus;
- contribuer à l'élaboration de normes techniques et opérationnelles pour le système COSPAS-SARSAT;
- venir en aide aux autorités civiles responsables des opérations de SAR lorsqu'elles en font la demande;
- acquérir et utiliser la composante canadienne des installations au sol et des répéteurs SARSAT.

Transports Canada

Transports Canada (TC) a pour mandat de fournir des services de prévention des accidents. À cette fin, il élabore et applique des politiques, des règlements, des lignes directrices, des normes et des procédures visant à contrôler les risques dans le transport maritime, aérien et terrestre. Ces activités sont axées sur la prévention des accidents et des incidents, y compris ceux qui pourraient nécessiter l'intervention d'équipes de SAR.

Annexe C - Programme national de recherche et de sauvetage

Les activités de prévention de Transports Canada sont fondées sur les directives nationales émises par le Groupe de la sécurité et sûreté, qui guide les directeurs régionaux dans l'application des normes de sécurité approuvées par Transports Canada.

Transports Canada emploie divers moyens (bulletins, séminaires, inspections, etc.) pour promouvoir l'emploi de méthodes sûres dans le système de transport.

De concert avec le ministère de la Défense nationale, Transports Canada finance l'Association civile de recherche et de sauvetage aériens (ACRSA), un groupe de bénévoles qui prête main-forte aux forces d'intervention du ministère de la Défense nationale et participe à la promotion de méthodes sûres dans l'ensemble du monde de l'aviation générale.

En collaboration avec le ministère de la Défense nationale, l'Organisation de l'aviation civile internationale et d'autres organisations internationales, Transports Canada élabore des normes pour les balises de détresse des aéronefs et embarcations, et il établit des règlements sur l'installation de ces balises, leur entretien et leur utilisation.

Section III Performance du Programme national de recherche et de sauvetage (PNRS)

Au cours de la dernière année, malgré les difficultés causées par la réduction des budgets et du personnel, des progrès considérables ont été accomplis dans l'amélioration du PNRS :

- L'Association canadienne des volontaires en recherche et sauvetage (ACVRS) a été créée; cette organisation permet à tous les bénévoles en recherche et sauvetage au sol d'être représentés à l'échelon national.
- Un manuel pour standardiser les opérations de SAR au sol a été élaboré.
- Le Service auxiliaire canadien de sauvetage maritime a été rebaptisé «Garde côtière auxiliaire canadienne», et le Conseil national de la Garde côtière auxiliaire a été formé et doté de pouvoirs accrus.
- Par suite de l'Étude sur la prévention, une plus haute priorité a été accordée à la coordination et à la planification des activités de prévention. L'information de gestion sera améliorée pour planifier les activités de prévention et évaluer leurs résultats, et de meilleurs services de prévention seront offerts au public.
- Le CIRS a accepté d'effectuer un examen de la coopération intergouvernementale.
- Des progrès significatifs ont été faits dans l'élaboration d'un cadre pour une base de données nationale sur la recherche et le sauvetage au sol; il faudra plus de temps pour développer des indicateurs de rendement.
- Le ministère du Patrimoine canadien (Parcs Canada) a produit une version révisée de son Manuel de gestion des risques pour les visiteurs (GRV) et a offert des cours de GRV dans 3 régions, y compris une séance de formation des instructeurs de GRV.
- Environnement Canada a mis en oeuvre un nouveau modèle numérique polyvalent qui fournit des paramètres environnementaux précis aux prévisionnistes.
- Le ministère des Pêches et Océans a achevé la fusion et la restructuration des flottes du MPO et de la GCC, et a établi 5 bureaux régionaux de la sécurité nautique.

Annexe C - Programme national de recherche et de sauvetage

- Le ministère de la Défense nationale a publié l'énoncé des besoins pour les nouveaux hélicoptères de SAR; il a terminé la phase 1 du Projet d'automatisation des centres de coordination des opérations de sauvetage (CCOS), qui vise à développer un système informatique d'opération et de gestion; il a effectué une étude sur l'emplacement des unités de l'Association civile de recherche et sauvetage aériens (ACRSA); et il a installé une deuxième unité de traitement des signaux d'alerte pour surveiller les deux satellites géostationnaires au Centre canadien de contrôle des missions (CCCM).
- Transports Canada a élaboré un modèle multimodal de gestion de la sécurité pour établir des normes nationales que ses bureaux régionaux transmettront à leurs clients partout au pays.

Performance du Secrétariat national de recherche et de sauvetage

Le Secrétariat national de recherche et de sauvetage (SNRS) a continué de développer et de renforcer son rôle dans la coordination des politiques et activités de SAR, grâce à ses rapports quotidiens avec les spécialistes de la recherche et du sauvetage à tous les niveaux. Les activités quotidiennes de coordination, de négociation et de liaison du SNRS avec ses partenaires actuels et potentiels ont contribué à augmenter la visibilité des questions et des activités de SAR au cours des dix dernières années et, tant au Canada que sur la scène internationale, à améliorer les communications, à réduire les tensions, à limiter les chevauchements, à encourager le partenariat, à favoriser le consensus, et à améliorer la performance des services de SAR.

Voici un résumé des réalisations du SNRS au cours de la dernière année :

- L'Association canadienne des volontaires en recherche et sauvetage (ACVRS) a été créée; cette organisation permet à tous les bénévoles en recherche et sauvetage au sol d'être représentés à l'échelon national.
- Le SNRS a géré la participation et la contribution politique et technique du Canada à COSPAS-SARSAT, un système mondial d'alerte et de repérage par satellite; et il s'est occupé de l'équipe qui a représenté le Canada aux réunions de la Commission internationale de sauvetage alpin (CISA).
- 102 projets, parrainés par Patrimoine canadien (8), Environnement Canada (17), le MPO (34), le MDN (25), le SNRS (3), la GRC (12) et Transports Canada (1), ont été financés au moyen du FNI (56 nouveaux et 46 en cours) (valeur de 6,1 M\$) pour améliorer la prévention et accroître la capacité de SAR du Canada.
- Le SNRS a continué d'élaborer un système d'information de gestion SAR pleinement intégré qui permettra de regrouper toutes les données disponibles sur la recherche et le sauvetage.
- La revue trimestrielle SARSCÈNE a doublé de taille (22 pages), et elle a commencé à vendre de l'espace publicitaire en janvier 1996, ce qui lui a valu des revenus nets de 13 000 \$.
- Le congrès SARSCÈNE 96 a attiré 620 participants et 38 exposants; 39 000 \$ ont été recouverts pour couvrir les dépenses, et 3 326 \$ ont été donnés aux bénévoles en SAR de la Nouvelle-Écosse.
- Le Centre de ressources du SNRS a mis sa collection d'imprimés et de documents audiovisuels à la disposition des fournisseurs de services de SAR et des autres membres de la communauté canadienne de la recherche et du sauvetage.

Annexe C - Programme national de recherche et de sauvetage

- L'Étude sur le bénévolat a confirmé que le partenariat entre le gouvernement fédéral et les bénévoles dans le domaine de la SAR, qui ne date pas d'hier, a été un bon investissement. Les ministères ont commencé à communiquer plus fréquemment avec les bénévoles, à reconnaître leur contribution et à recourir plus souvent à leurs services, et ils continueront dans cette voie.
- Le SNRS a favorisé l'usage de moyens électroniques pour distribuer des informations sur la SAR, et il a maintenu et mis à jour son site Internet.
- Le SNRS a créé deux nouvelles catégories prioritaires du FNI par suite de l'Étude d'efficacité du FNI : intégration du PNRS, et gestion des informations sur la recherche et le sauvetage.
- Le SNRS a favorisé l'usage de nouveaux mécanismes de financement pour tous ses produits d'information.

Performance du ministère du Patrimoine canadien - Parcs Canada

En 1996-1997, Parcs Canada a donné suite à 1 519 alertes. Voici la répartition des interventions par région : Atlantique (324); Québec (24); Ontario (90); Prairies et Territoires du Nord-Ouest (151); Alberta (704); et Pacifique et Yukon (226).

Un Canadien, M. Clair Israelson, de Parcs Canada, s'est vu décerner la plaque d'argent de la Commission internationale de secours alpin.

Des cours de gestion des risques pour les visiteurs ont été offerts, dans trois régions, par des instructeurs qui avaient été formés au cours de l'AF 1995-1996. Parcs Canada a élaboré des plans de sécurité publique pour de nombreux parcs nationaux. En mars 1997, 17 des 38 parcs nationaux et 13 sites historiques nationaux avaient un plan de sécurité publique; des plans étaient en préparation pour 16 autres parcs nationaux. Le public a été consulté sur la stratégie de recettes pour renforcer la sécurité publique, y compris le recouvrement des coûts de SAR. Une analyse de situation et un plan de communication sur la sécurité publique ont également été préparés.

Performance d'Environnement Canada

Dans son effort soutenu pour fournir aux Canadiens des informations météorologiques et environnementales précises en temps opportun (y compris des alertes au besoin), Environnement Canada (EC) a mis en oeuvre un nouveau modèle numérique polyvalent qui fournit des paramètres environnementaux précis aux prévisionnistes. Tout en étant mondial, ce modèle peut être utilisé à l'échelon régional en mode haute résolution, et il peut être combiné à des modèles de traceurs chimiques pour permettre à Environnement Canada d'évaluer la qualité de l'air sous plusieurs rapports. Environnement Canada a obtenu des fonds pour la mise en oeuvre de 29 radars Doppler, afin de permettre aux prévisionnistes de diffuser en temps opportun des prévisions météorologiques précises ainsi que des alertes. Le réseau de radars Doppler sera complet en 2003.

En moyenne, Environnement Canada produit chaque année quelque 200 000 prévisions maritimes et 5 000 alertes; 400 000 prévisions aéronautiques et 5 000 alertes; 2 000 prévisions sur les glaces et 200 alertes; 500 000 prévisions d'intérêt public et 9 000 alertes. Les services d'information sur l'état des glaces sont fournis en collaboration avec le ministère des Pêches et Océans (MPO), par

Annexe C - Programme national de recherche et de sauvetage

l'intermédiaire de la Garde côtière canadienne (GCC). Des observations météorologiques sont transmises à Environnement Canada toutes les heures par plus de 300 stations au sol et près de 400 stations automatiques; toutes les six heures par quelque 400 navires et 35 bouées; deux fois par jour par environ 30 stations en altitude; sans interruption par 19 radars météorologiques (dont trois appartiennent au ministère de la Défense nationale et 10 stations réceptrices de satellites météorologiques; et au besoin par plus de 5 000 bénévoles qui collaborent à la détection rapide des conditions météorologiques extrêmes.

Performance du ministère des Pêches et Océans - Garde côtière canadienne

L'objectif de l'élément maritime du PNRS est la prévention des blessures et des pertes de vies. À cette fin, des activités d'alerte, d'intervention et de secours sont organisées au moyen de ressources publiques et privées et, dans la mesure du possible, on tente de limiter les dommages matériels et la perte de biens. Par ailleurs, on s'assure que la sécurité maritime reçoit toute l'attention voulue et que des mesures préventives sont en place à l'égard des propriétaires et opérateurs les plus fréquemment impliqués dans des incidents exigeant l'intervention d'équipes de SAR. Pour plus de détails sur cet objectif, voir le Manuel national de recherche et de sauvetage de la GCC.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, le nombre d'incidents maritimes qui ont exigé l'intervention d'équipes de SAR est resté dans les normes. En moyenne, la flotte de la GCC répond à 40 % des alertes, et la Garde côtière auxiliaire canadienne répond à 25 % des demandes d'intervention de SAR. Au cours d'une année type, on enregistre 7 000 incidents, dont 700 cas de détresse réelle et 700 cas de détresse potentielle. En moyenne, 3 000 personnes sont sauvées chaque année, et 20 000 autres sont secourues. On trouvera tous les détails à ce sujet dans le rapport annuel de la Garde côtière canadienne sur les incidents maritimes exigeant l'intervention d'équipes de SAR.

L'accroissement de la participation des bénévoles aux opérations de recherche et de sauvetage se poursuit comme prévu. Pour garantir le maintien de la sécurité à long terme, le MPO a établi le Conseil national de la Garde côtière auxiliaire, qui sert de bureau central pour le développement et le perfectionnement de la Garde côtière auxiliaire et sa participation aux opérations de recherche et de sauvetage.

Cinq bureaux de la sécurité nautique (BSN) ont été établis d'un bout à l'autre du pays. Les relations avec les plaisanciers ont été renforcées par l'établissement de conseils consultatifs nationaux et régionaux sur la navigation de plaisance, et par l'organisation d'ateliers qui ont permis aux plaisanciers partout au Canada de participer à l'élaboration de la politique à long terme qui régira les bureaux de la sécurité nautique. La GCC a consulté la Garde côtière des États-Unis au sujet de l'immatriculation des bateaux. Elle a également été très active dans certains forums américains, et elle a contribué à l'élaboration de normes. Des progrès importants ont été réalisés en matière de réglementation, notamment une révision des normes de construction menée conjointement par la GCC et l'industrie, des consultations intensives sur l'amélioration des règlements applicables aux petits bâtiments, et une modification des normes applicables aux vêtements de flottaison individuels pour encourager le port de ces vêtements. De nombreuses initiatives ont été prises dans le cadre du programme de prévention : campagnes publicitaires à

Annexe C - Programme national de recherche et de sauvetage

l'échelle nationale, examens gratuits, publications sur la sécurité, production de films vidéos et de messages pour la télévision, et initiatives régionales axés sur les besoins de certains clients particuliers. Ces initiatives ont été menées conjointement avec toutes sortes de partenaires, notamment des fabricants et diverses organisations qui s'occupent de formation, de sécurité nautique, etc. De plus, dans le cadre du projet de partenariat pour les petits bâtiments, des consultations intensives ont été menées sur la navigation de plaisance et les questions de sécurité qui s'y rattachent, y compris la mise en oeuvre d'un nouveau système d'identification des bateaux en collaboration avec les autorités provinciales, les usagers des services de la GCC et l'industrie des bateaux de plaisance.

Performance du ministère de la Défense nationale

Le projet d'hélicoptère canadien de recherche et de sauvetage a été approuvé, et l'énoncé des besoins a été transmis aux entreprises. Selon le calendrier du projet, le premier appareil devrait être livré en 1999.

La première des deux phases du projet d'automatisation des centres de coordination des opérations de sauvetage (CCOS) se déroule actuellement. Le prototype du système informatique d'opération et de gestion développé dans le cadre de ce projet a été livré le 31 mars 1997, et il sera installé dans les CCOS, dans les centres secondaires de sauvetage maritime (CSSM) et au collège de la Garde côtière canadienne d'ici le 31 mars 1998.

Une deuxième unité de traitement des signaux d'alerte a été installée au Centre canadien de contrôle des missions (CCCM) de Trenton (Ontario). Il est désormais possible de surveiller les deux satellites géostationnaires du système COSPAS-SARSAT qui fournissent des données concernant la zone de responsabilité du Canada.

Une étude a été menée sur l'emplacement des unités de l'Association civile de recherche et sauvetage aériens (ACRSA), et sur la pertinence des emplacements choisis par rapport aux sites où se sont produits des incidents exigeant l'intervention d'équipes de SAR. Le ministère de la Défense nationale travaillera en collaboration avec l'ACRSA afin d'encourager cette dernière à implanter ses unités dans les régions où le risque d'incident est le plus élevé. Parmi les moyens d'obtenir un soutien plus rentable de la part de ressources qui ne sont pas consacrées exclusivement à la SAR, notons la formation par l'ACRSA d'opérateurs commerciaux dans le Nord. Cette solution sera mise à l'essai à Iqaluit (Territoires du Nord-Ouest).

Les Forces canadiennes exploitent le CCCM de Trenton (Ontario), où sont traités les signaux des balises de détresse captés par les satellites du système COSPAS-SARSAT. Étant donné la fiabilité accrue de l'équipement informatique, et par suite de l'intégration de certaines des tâches des opérateurs du CCCM aux fonctions des contrôleurs de CCOS, il a été possible d'éliminer trois postes au CCCM.

Annexe C - Programme national de recherche et de sauvetage

Le Canada a fourni neuf répéteurs SAR qui doivent être installés sur des satellites américains, et il a mis en place l'équipement au sol nécessaire pour que le service soit disponible dans la zone de responsabilité canadienne.

Voici les statistiques de 1996 sur les activités et les interventions du ministère de la Défense nationale et de l'Association civile de recherche et sauvetage aériens (ACRSA) dans le cadre du Programme de SAR :

Annexe C - Programme national de recherche et de sauvetage

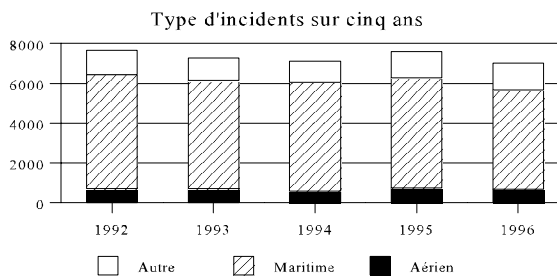
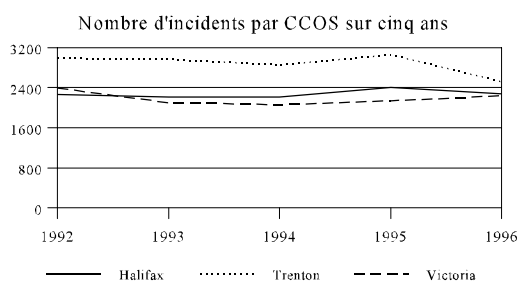
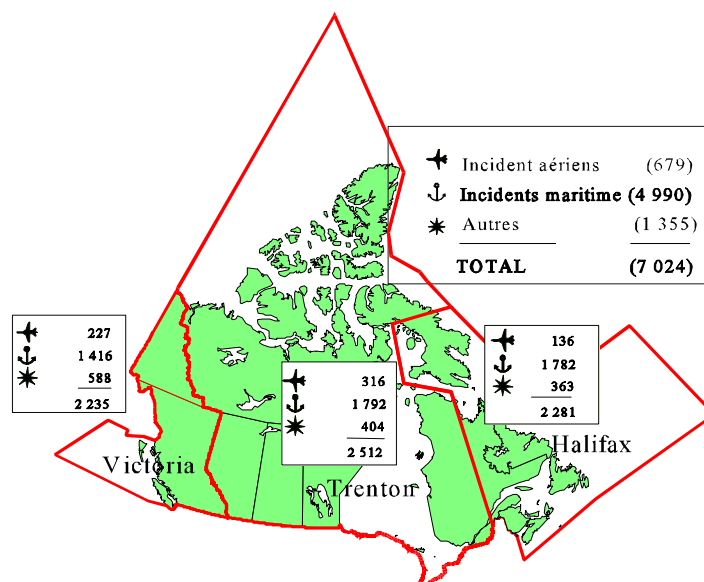
Tableau 1 : Nombre d'incidents exigeant l'intervention d'équipes de SAR, par région (1996)

	Halifax	Trenton	Victoria	Total
Incidents aériens	136	316	227	679
Incidents maritimes	1 782	1 792	1 416	4 990
Aide humanitaire	152	45	305	502
Aide aux autorités civiles	37	173	29	239
Inconnu	174	186	254	614
NOMBRE TOTAL D'INCIDENTS	2 281	2 512	2 231	7 024
Incidents pour lesquels :				
des ressources de l'ACRSA ont été utilisées	19	251	109	379

Appels de détresse à la suite desquels le Centre canadien de contrôle des missions (CCCM) est intervenu directement : 108

Nombre de vies sauvées : 55

Tableau 2 : Détail des incidents (1996)



Annexe C - Programme national de recherche et de sauvetage

Transports Canada

Transports Canada (TC) a élaboré un modèle multimodal de gestion de la sécurité afin d'établir des normes nationales à l'intention de ses bureaux régionaux disséminés partout au pays.

La réglementation aérienne du Canada a été modifiée de façon à mettre davantage l'accent sur le contrôle des risques. Tous les représentants du monde de l'aviation ont été consultés dans le cadre de cette entreprise, qui devrait réduire le nombre d'incidents exigeant l'intervention d'équipes de SAR dans l'espace aérien du Canada.

TC a procédé à un examen des critères de qualification pour les certificats de pilote et les zones de pilotage obligatoire.

TC a élaboré un programme d'assurance de la qualité qui lui permettra de surveiller adéquatement la sécurité des activités maritimes et de déléguer une partie des activités d'inspection des navires à des sociétés de classification, tout en autorisant les compagnies à faible risque à faire elles-mêmes une partie des inspections les concernant.

TC a adopté un règlement qui oblige NAV CANADA à se doter d'un programme interne de gestion de la sécurité, et qui permet à TC d'effectuer des inspections de sécurité et des vérifications auprès de cette nouvelle corporation pour s'assurer qu'elle se conforme à la réglementation.

IV Renseignements supplémentaires

Tableau 3 : Besoins en personnel par ministère (ETP)

	Réel 1993-94	Réel 1994-95	Réel 1995-96	Total prévu 1996-97	Réel 1996-97
Secrétariat national de recherche et de sauvetage	18	19	20	15	15
Ministère du Patrimoine canadien	49	40	S/O	67	64
Environnement Canada	14	14	14	14	14
Ministère des Pêches et Océans	934	938	837	817	817
Ministère de la Défense nationale	665	689	715	749	776
Gendarmerie royale du Canada	13	14	S/O	S/O	S/O
Transports Canada	7	7	7	7	7
Total	1 700	1 721	1 593	1 669	1 693

Annexe C - Programme national de recherche et de sauvetage

Nota : Pour le MPO/GCC, les chiffres réels ne sont pas disponibles. Les chiffres indiqués ici sont des estimations.

Programme national de recherche et de sauvetage

Tableau 4 : Coûts (en milliers de dollars) du Programme national de recherche et de sauvetage

	Réel 1993-94	Réel 1994-95	Réel 1995-96	Total prévu 1996-97	Réel 1996-97
Secrétariat national de recherche et de sauvetage	11 238	9 206	10 031	12 582	7 996
Ministère du Patrimoine canadien	2 501	2 249	4 957	4 961	4 786
Environnement Canada	1 023	985	985
Ministère des Pêches et Océans	103 079	102 057	75 253	69 486	91 969
Ministère de la Défense nationale	150 890	99 901	93 370	113 552	108 775
Gendarmerie royale du Canada*	1 070	1 370	S/O	S/O	S/O
Transports Canada	863	875	875	875	870
Total	269 641	215 658	185 509	202 441	215 381

* GRC - Au cours de l'AF 1996-1997, la GRC nous a fait savoir que ses activités sont provinciales et ne nous a pas fourni de chiffres.

Annexe C - Programme national de recherche et de sauvetage

Secrétariat national de recherche et de sauvetage

Tableau 5 : Coûts (en milliers de dollars) du Secrétariat national de recherche et de sauvetage

	Réel 1993-94	Réel 1994-95	Réel 1995-96	Total prévu 1996-97	Réel 1996-97
Dépenses de fonctionnement	1 559	1 785	1 868	1 726	1 607
Dépenses en capital	9 465	7 200	7 963	10 646	6 201
Subventions et contributions	214	221	200	210	188
Total	11 238	9 206	10 031	12 582	7 996

Ministère du Patrimoine canadien

Tableau 6 : Coûts (en milliers de dollars) de Patrimoine canadien

	Réel 1993-94	Réel 1994-95	Réel 1995-96	Total prévu 1996-97	Réel 1996-97
Dépenses de fonctionnement	2 043	1 658	4 238	4 291	3 935
Dépenses en capital	458	591	719	670	851
Subventions et contributions
Total	2 501	2 249	4 957	4 961	4 786

Environnement Canada

Tableau 7 : Coûts (en milliers de dollars) d'Environnement Canada

	Réel 1993-94	Réel 1994-95	Réel 1995-96	Total prévu 1996-97	Réel 1996-97
Dépenses de fonctionnement	...		866	830	830
Dépenses en capital	...		72	70	70
Subventions et contributions	...		85	85	85
Total	0	0	1 023	985	985

Nota : EC appuie quotidiennement les opérations de SAR grâce à ses nombreux services de prévisions météorologiques et de renseignements sur l'état des glaces. Il est difficile de déterminer quel pourcentage de ces services sert uniquement à appuyer les opérations de SAR; cependant, lorsque c'est nécessaire, comme dans les situations d'urgence, le Service de l'environnement atmosphérique (SEA) fournit un soutien prioritaire aux équipes de SAR. Les dépenses réelles pour le secteur d'activité «La sécurité face aux dangers de l'environnement» s'établissent comme suit : 1 406 ETP, 165 000 \$ F&E, 11 300 \$ Capital, 3 000 \$ Subventions et contributions.

Ministère des Pêches et Océans

Tableau 8 : Coûts (en milliers de dollars) de Pêches et Océans

	Réel 1993-94	Réel 1994-95	Réel 1995-96	Total prévu 1996-97	Réel 1996-97
Dépenses de fonctionnement	93 912	93 545	67 478	52 698	80 951
Dépenses en capital	7 666	6 980	6 196	15 085	9 470
Subventions et contributions	1 501	1 532	1 579	1 703	1 548
Total	103 079	102 057	75 253	69 486	91 969

Nota : À compter de 1995-1996, les dépenses de fonctionnement n'incluent pas le secteur d'activité «Gestion de la flotte».

Ministère de la Défense nationale

Tableau 9 : Coûts (en milliers de dollars) de la Défense nationale

	Réel 1993-94	Réel 1994-95	Réel 1995-96	Total prévu 1996-97	Réel 1996-97
Dépenses de fonctionnement	118 210	98 712	87 210	98 275	96 482
Dépenses en capital	31 881	394	5 252	14 266	11 289
Subventions et contributions	799	795	908	1 011	1 004
Total	150 890	99 901	93 370	113 552	108 775

Nota : 1. Les années-personnes et les montants indiqués ci-dessus ne tiennent pas compte du SNRS, ni du Fonds des nouvelles initiatives de SAR.

2. Les dépenses en capital tiennent compte du projet de satellite de recherche et de sauvetage pour toutes les années visées, et du projet d'hélicoptère canadien de recherche et de sauvetage pour l'année 1996-1997 uniquement.

Transports Canada

Tableau 10 : Coûts (en milliers de dollars) de Transports Canada

	Réel 1993-94	Réel 1994-95	Réel 1995-96	Total prévu 1996-97	Réel 1996-97
Dépenses de fonctionnement	863	875	875	875	870
Dépenses en capital
Subventions et contributions
Total	863	875	875	875	870

Gendarmerie royale du Canada

Tableau 11 : Coûts (en milliers de dollars) de la Gendarmerie royale du Canada

	Réel 1993-94	Réel 1994-95	Réel 1995-96	Total prévu 1996-97	Réel 1996-97
Dépenses de fonctionnement	1 070	1 370			
Dépenses en capital
Subventions et contributions
Total	1 070	1 370	0	0	0

Annexe D - Protection civile Canada

PROTECTION CIVILE CANADA

Protection civile Canada (PCC) est un organisme civil qui aide le Ministre à prévoir les mesures de protection civile nécessaires pour préparer le pays à faire face aux situations de crise de toute nature ... en facilitant et en coordonnant, au sein des institutions fédérales et en collaboration avec les gouvernements provinciaux, les États étrangers et les organisations internationales, l'élaboration et la mise en oeuvre de plans d'intervention civils. Les principaux documents qui habilite PCC à mener ses activités sont la Loi sur la protection civile, la Loi sur les mesures d'urgence, la Politique fédérale relative aux situations d'urgence et divers protocoles d'entente conclus avec les provinces, les territoires et d'autres pays.

PCC a pour mission de protéger la vie des gens et de limiter les dégâts matériels dans les situations d'urgence au Canada, en favorisant une bonne préparation.

PCC est un service du ministère de la Défense nationale qui appuie l'objectif de protection civile, aide humanitaire et secours aux sinistrés du secteur d'activité du ministère de la Défense nationale qui porte le titre de «défense du Canada» en favorisant de meilleurs préparatifs en cas d'urgence grâce à la prestation de services dans les domaines suivants : coordination, mise à l'essai et évaluation des plans; formation et éducation; évaluation des risques et surveillance/notification des situations d'urgence, y compris, au besoin, la coordination de l'intervention fédérale en cas d'urgence; sensibilisation et information du public; protection civile internationale; aide financière sous forme de subventions et de contributions. Le résultat final est un état de préparation, au Canada, qui répondra en partie aux attentes des Canadiens en matière de sûreté et de sécurité.

Pour être davantage en mesure de remplir ses responsabilités officielles et d'atteindre les résultats escomptés dans un contexte de grandes restrictions financières, PCC continue de renforcer son leadership, d'améliorer l'exécution du programme, d'accroître le professionnalisme dans la gestion des situations d'urgence et de sensibiliser les clients au rôle de la protection civile en tentant d'établir avec le secteur privé et le secteur des bénévoles des partenariats qui visent le partage des coûts, en appliquant de nouvelles stratégies de communication et de formation et en s'appuyant encore plus sur les outils informatiques.

Quoique PCC ait pour mandat de stimuler, d'encourager et de coordonner la planification d'urgence au sein d'autres ministères/organismes fédéraux et d'autres paliers de gouvernement, les organisations autres que PCC sont responsables en bout de ligne des plans d'urgence et des opérations d'intervention. Par conséquent, dans le rapport de rendement qui suit, les indicateurs de rendement de PCC portent nécessairement sur la portée et l'ampleur de ses interactions, ses activités de mise au point d'outils divers, ses exercices et programmes de formation qui visent à aider les divers intervenants à élaborer des plans d'urgence au Canada et à l'étranger, ainsi que la rétroaction des intervenants.

Voici les faits saillants du rendement récent de PCC, par secteur d'activité :

- Coordination, mise à l'essai et évaluation des plans : PCC a un bureau régional dans chaque capitale provinciale. Ce bureau est le principal centre de contact et de coordination des

Annexe D - Protection civile Canada

activités du gouvernement fédéral et des organisations des mesures d'urgence des provinces/territoires. En 1996-1997, les bureaux régionaux ont coordonné avec succès l'aide fédérale fournie à leur région pendant les situations d'urgence et ils ont amélioré l'état de préparation au Canada en facilitant la coordination des programmes d'aide financière et de diverses autres initiatives fédérales/provinciales/territoriales et en entretenant des liens avec d'autres intervenants comme les organisations non gouvernementales, les organismes bénévoles, le secteur privé et les autorités des États américains qui bordent nos frontières. De façon plus particulière, les représentants régionaux de PCC ont joué un rôle central lorsqu'est venu le temps de coordonner l'intervention du gouvernement fédéral pendant les inondations massives dans la région du Saguenay, au Québec. Des représentants de 24 ministères et organismes fédéraux ont pris part à la réunion de coordination initiale. Les plans d'urgence de 12 ministères et organismes fédéraux ont par la suite été activés aux fins suivantes : aider le gouvernement provincial à sauvegarder la santé et la sécurité des victimes de la catastrophe; maintenir l'approvisionnement en nourriture et en eau potable; apporter un soutien aux évacués et aux personnes isolées; rétablir les infrastructures importantes; évaluer les dommages subis par l'industrie agro-alimentaire; superviser la zone évacuée pour protéger les biens; fournir de l'aide financière aux victimes du sinistre.

En 1996-1997, la coordination des plans a été facilitée par la réunion annuelle des hauts fonctionnaires fédéraux-provinciaux-territoriaux chargés de la protection civile. Les principales questions examinées lors de la réunion de février 1997 sont l'élaboration d'un cours sur la reprise des activités après un sinistre, la confirmation de la nécessité de se doter d'un équipement lourd de recherche et de sauvetage en milieu urbain, ainsi que l'établissement d'une association nationale de gestionnaires des mesures d'urgence. Les réunions de ce groupe et d'autres groupes, comme le comité interministériel fédéral supérieur connu sous le nom de Comité consultatif sur la protection civile (CCPC), améliorent la protection civile au Canada, puisqu'elles constituent des tribunes de haut niveau où sont discutées les politiques, la planification et les questions opérationnelles d'intérêt commun.

Parmi les autres activités exercées dans ce secteur en 1996-1997, soulignons l'utilisation de la version révisée du Plan national de soutien en cas de tremblement de terre, en tant que prototype pour le Cadre national de planification du soutien, qui constitue une approche générale pour la gestion de l'intervention fédérale dans le cas de n'importe quelle crise majeure. En 1996-1997, on a également poursuivi la préparation de l'exercice CANATEX 3, prévu pour avril 1998, qui aura pour but de tester et d'évaluer le Plan fédéral pour les urgences nucléaires (PFUN) et ses interfaces avec les plans de l'Ontario, des États-Unis et de l'Agence internationale de l'énergie. Étant donné l'explosion qui s'est produite à Oklahoma City et d'autres incidents semblables survenus au cours des dernières années, PCC dirige aussi la mise sur pied d'une capacité nationale en matière d'Équipement lourd de recherche et de sauvetage en milieu urbain (ELSARMU).

- Formation et éducation : En vertu de la stratégie de formation fédérale-provinciale-territoriale, qui a reçu l'approbation ministérielle en septembre 1993 et qui s'étalera sur une période de cinq ans se terminant le 31 mars 1999, les provinces/territoires assumeront graduellement une responsabilité plus grande à l'égard des cours de base et d'introduction,

Annexe D - Protection civile Canada

tandis que le Collège de la Protection civile Canada (CPCC) de PCC donnera plus de cours avancés et spécialisés et mettra au point de nouveaux programmes de formation faisant appel à d'autres méthodes d'apprentissage. Cette initiative a pour résultat de rehausser l'état de préparation grâce à l'amélioration de la formation et de l'accès à la formation. Au début de la période d'application de la nouvelle stratégie, environ 4 000 personnes recevaient de la formation chaque année. À la fin de l'exercice 1996-1997, ils étaient plus de 15 000 à recevoir une formation. Lorsque la nouvelle stratégie aura été pleinement mise en oeuvre, les 30 000 Canadiens qui doivent chaque année suivre des cours de protection civile recevront cette formation sans frais additionnels pour le gouvernement fédéral, ce qui contribuera à améliorer l'exécution du programme et à accroître le professionnalisme dans la gestion des situations d'urgence.

En plus de donner les cours parrainés par PCC et d'aider les provinces et les territoires à préparer et à dispenser leurs propres cours de base et d'introduction, le Collège a favorisé l'amélioration des moyens de protection civile en 1996-1997 en tenant et/ou en parrainant six séminaires, ateliers et séances de formation pour d'autres ministères et organismes fédéraux. Le personnel enseignant du Collège a également aidé le ministère des Affaires indiennes et du Nord à préparer et à dispenser un certain nombre de cours élémentaires de protection civile à l'intention des Premières Nations du Québec.

En outre, les bureaux régionaux de PCC ont participé aux programmes de formation dans le domaine de la protection civile. En 1996-1997, par exemple, le personnel de la Colombie-Britannique a donné 20 exposés sur la protection civile et les tremblements de terre; en Saskatchewan, des exposés ont été présentés à environ 375 personnes dans le cadre de cours, de séminaires et d'ateliers; en Ontario, 23 exposés ont été présentés lors d'ateliers et d'autres activités de formation; au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, le personnel régional a fait des exposés dans le cadre de diverses activités, y compris quatre séances de formation parrainées par les provinces. Les exposés, ateliers et séminaires organisés partout au Canada ont beaucoup contribué à sensibiliser les gens à la nécessité de la protection civile.

- Évaluation des risques et surveillance/notification des situations d'urgence et coordination de l'intervention fédérale : Tout au long de la période visée par le présent rapport, la capacité de recevoir et d'interpréter correctement les indicateurs de situation d'urgence imminente a été la clé d'une intervention efficace et opportune du gouvernement fédéral. Par exemple, le Centre de coordination des opérations d'urgence du gouvernement (CCOUG) a joué un rôle central qui a permis au gouvernement fédéral d'apporter un soutien à la population du Québec pendant et après les inondations de la région du Saguenay, puisqu'il a surveillé et analysé la situation et fourni des comptes rendus de façon continue. En fait, le CCOUG a assuré contrôle et un suivi dans le cas de tous les événements importants qui ont eu des effets sur la vie des Canadiens en 1996-1997, y compris la tempête hivernale qui a balayé les régions côtières de la Colombie-Britannique dans le temps des fêtes, en 1996. Le CCOUG continue de développer son rôle en tant que point central des opérations d'urgence du gouvernement. Il fournit des moyens de communication et des installations axés sur les opérations qui permettent aux cadres supérieurs du Ministère de coordonner les mesures de soutien, d'analyser la situation et de s'adapter aux circonstances. Lorsque cela s'avère nécessaire, tout

Annexe D - Protection civile Canada

ministère ou organisme fédéral peut organiser et diriger une intervention d'urgence du gouvernement fédéral à partir du CCOUG.

En ce qui concerne l'évaluation des risques, un certain nombre de projets ont été entrepris, au cours de la période visée par le présent rapport, pour faire progresser les connaissances et la technologie de façon à améliorer l'état de préparation en cas d'urgence. En 1996-1997, les travaux se sont poursuivis dans le cadre de la deuxième année d'un projet de quatre ans qui vise à mettre au point le Système d'information sur les risques naturels, cartes électroniques et outils d'évaluation (NHEMATIS). Il s'agit d'un système qui comprend une carte électronique des risques naturels et une série d'outils de recherche et d'évaluation des risques qui seront distribués aux professionnels de la protection civile. La commercialisation de ce système sera probablement entreprise d'ici la fin de 1998-1999. Le premier prototype d'une carte électronique numérique des risques et des catastrophes naturels de l'Amérique du Nord (Canada, Mexique et États-Unis) a également été produit en 1996-1997. La mise au point se poursuit, et l'on s'attend à ce que la production finale soit confiée à un commanditaire d'ici la fin de 1997-1998. La production et la distribution de la carte internationale des risques naturels sensibilisera la population à la question de la protection civile dans les trois pays signataires de l'ALÉNA. De plus, avec l'aide de l'Université Simon Fraser, PCC a continué en 1996-1997 d'augmenter sa présence dans le cadre du Projet d'échange d'information sur la protection civile (EPIX) en appuyant des travaux de recherche visant la mise au point de systèmes virtuels d'information de gestion des urgences (fondés sur l'utilisation de technologies basées au sol et de technologies des satellites liées à Internet). PCC a aussi mené une série de projets à court terme axés sur les politiques pour accroître les capacités en matière d'évaluation des risques, de planification et d'intervention, y compris «Risque et société», un projet visant à sensibiliser les écoliers aux risques et à leur permettre de prendre des décisions éclairées, et «Planification de la reprise des activités commerciales au Canada», une évaluation des initiatives commerciales dans le cadre des programmes de réduction des pertes.

- Sensibilisation et information du public : PCC entreprend un certain nombre de projets pour sensibiliser les clients au rôle de la protection civile. En 1996-1997, PCC a accéléré l'élaboration d'un programme national de reconnaissance publique appelé «SAFEGUARD», pour faire la promotion des accords de partenariat et de la collaboration dans le domaine des communications entre les entreprises du secteur privé, les organismes bénévoles et les organismes gouvernementaux qui s'occupent de protection civile au Canada. Le programme, qui a été lancé à l'automne 1995, comprend une campagne de messages d'intérêt public à la télévision, à la radio et dans la presse, plusieurs entreprises conjointes de publication et la mise au point sur Internet de SAFEGUARD NET, qui devrait devenir un organe d'archivage national de toute l'information sur la protection civile diffusée publiquement au Canada.

Parmi les principales réalisations en 1996-1997, soulignons l'élaboration d'une stratégie nationale d'affaires publiques par un Groupe fédéral-provincial-territorial des communications sous la direction de PCC, pour permettre une coopération plus étroite, une meilleure coordination et une utilisation plus rentable des ressources dont disposent les organismes de protection civile fédéraux, provinciaux et territoriaux aux fins de la planification et de la mise en oeuvre des programmes de sensibilisation du public. Un élément central de cette stratégie

Annexe D - Protection civile Canada

est la Semaine nationale de la protection civile, qui doit se tenir chaque année sous les auspices de PCC et des organisations des mesures d'urgence provinciales et territoriales, à compter de 1997.

- Protection civile internationale : Les rapports avec d'autres pays, particulièrement les États-Unis, sont essentiels pour améliorer les mesures de protection civile au Canada. La collaboration entre le Canada et les États-Unis s'est déroulée dans le cadre d'un accord signé par PCC et la Federal Emergency Management Agency (FEMA), en 1986, pour aplanir les obstacles à la coopération entre les deux pays. Cet accord-cadre prévoit l'application d'un programme bilatéral actif qui aborde toute une gamme de questions liées à la protection civile aux échelons national et régional. En 1996-1997, par exemple, la réunion annuelle du Groupe consultatif canado-américain, coprésidé par les directeurs de PCC et de la FEMA, a donné lieu à ce qui suit : la décision d'ajouter les Comités consultatifs régionaux de gestion des mesures d'urgence des Prairies et de l'Est à ceux qui existent déjà dans les régions du Centre et de l'Ouest; la signature du Plan conjoint d'intervention d'urgence en cas de danger radiologique, qui fait état des protocoles et des procédures à suivre advenant une urgence nucléaire d'un côté ou de l'autre de la frontière; la conclusion d'une entente sur les petites modifications à apporter à l'accord canado-américain pour refléter l'ajout des Comités consultatifs régionaux de gestion des mesures d'urgence et un certain nombre de changements d'appellations ministérielles.

PCC a également fourni le représentant du Canada au Haut comité pour l'étude des plans civils d'urgence (SCEPC), qui constitue le comité supérieur de l'OTAN chargé de rendre compte directement au Conseil des questions relatives à la planification d'urgence. Neuf bureaux et comités fonctionnels de planification relèvent du SCEPC, y compris le Comité de la protection civile, qui est présidé par le Canada (PCC). C'est en grande partie grâce aux initiatives canadiennes que le dialogue avec les nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale sur les questions relatives à la protection civile a été incorporé dans le plan de travail du Conseil de coopération nord-atlantique (CCNA) et dans le programme de Partenariat pour la paix (PPP). PCC a signé avec la République tchèque et l'Ukraine des protocoles d'entente sur l'échange d'information relative à la gestion des situations d'urgence.

- Subventions et contributions : PCC administre quatre programmes de contributions et un programme de subventions pour encourager les activités de protection civile et les interventions d'urgence, pour faciliter la reprise des activités après une crise/catastrophe et pour accroître l'influence du gouvernement fédéral dans le domaine de la protection civile. Grâce au Programme conjoint de protection civile (PCPC), qui est un programme à frais partagés, le gouvernement fédéral, en consultation et en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, contribue à des projets qui améliorent la capacité d'intervention nationale en cas d'urgence. La contribution du gouvernement fédéral est négociée dans chaque cas, et le montant du financement dépend de la nature du projet, des autres projets à l'étude et des fonds disponibles. En 1996-1997, la contribution du gouvernement fédéral a excédé 4,6 millions de dollars.

Les paiements effectués au titre des Accords d'aide financière en cas de catastrophe sont destinés à aider les gouvernements provinciaux et territoriaux lorsque les sommes nécessaires

Annexe D - Protection civile Canada

pour faire face à un sinistre sont plus élevées que les coûts que ces gouvernements pourraient raisonnablement assumer. À la demande de la province/territoire, les sommes versées par le gouvernement fédéral, qui sont calculées au moyen d'une formule fondée sur la population, servent à remettre les installations publiques dans l'état où elles étaient avant le sinistre et à faciliter la restauration des biens essentiels des citoyens et la reconstruction des fermes et des petites entreprises.

En 1996-1997, plus de 144 millions de dollars ont été versés au titre des Accords d'aide financière en cas de catastrophe. Le Québec a reçu les paiements suivants : un paiement final de 6 147 256 \$ pour les dommages causés en 1988 par un incendie de BPC à Saint-Basile-le-Grand; un paiement anticipé de 12 000 000 \$ pour les dommages causés en 1988 par un tremblement de terre dans la région du Saguenay - Lac-Saint-Jean; deux paiements anticipés distincts de 50 000 000 \$ chacun pour les sérieux dommages causés en 1996 lors de l'inondation du Saguenay. Le Nouveau-Brunswick a reçu un paiement final de 3 500 013 \$ pour une inondation survenue à Perth-Andover en 1993. L'Alberta a reçu un paiement anticipé de 8 000 000 \$ pour les dommages subis par suite de graves inondations à High River, Pincher Creek, Lethbridge et Medicine Hat en 1995 et un paiement final total de 8 431 331 \$ pour les dommages liés aux sinistres suivants : une inondation dans le nord de la région centrale de l'Alberta (1986), une tornade à Edmonton (1987), une inondation à Calgary (1988), une inondation à Slave Lake (1988) et un orage dans la région centrale du sud de l'Alberta (Red Deer, Rocky Mountain House et Caroline) et dans le nord-ouest de l'Alberta (Grande Prairie et Peace River) (1990). La Colombie-Britannique a reçu un paiement anticipé de 1 000 000 \$ pour les dommages causés par une inondation dans la région du Kootenay-Est et dans les municipalités de Sparwood et de Fernie et dans la région environnante en juin 1995, ainsi qu'un autre paiement anticipé de 1 000 000 \$ pour les dommages entraînés par une inondation dans le sud-ouest de la province, en novembre 1995. Les Territoires du Nord-Ouest ont reçu un paiement final de 504 871 \$ pour les dommages causés en 1995 par des feux de forêt survenus dans la région de Sahtu (Fort Norman, Normal Wells, Yellowknife et la collectivité de Deline). Terre-Neuve a reçu un paiement final de 29 958 \$ pour les dommages provoqués en 1990 par des inondations sur sa côte ouest et un paiement anticipé de 450 000 \$ pour des dommages causés par une tempête dans la péninsule Burin en 1995. Le Manitoba a reçu un paiement anticipé de 1 500 000 \$ pour les dommages occasionnés par une inondation survenue en 1995 le long des rivières Rouge, Souris et Assiniboine et en aval du barrage de Shellmouth. La Saskatchewan a reçu un paiement anticipé de 1 600 000 \$ pour les dommages subis en 1995 à la suite d'une inondation dans les régions de Carrot River, Moosomin, Assiniboine et White Sand.

Dans le cadre du Programme d'indemnisation des bénévoles blessés ou tués en participant aux services d'urgence, le gouvernement fédéral a conclu des accords bilatéraux avec la plupart des provinces et des territoires. Aux termes de ces accords, le gouvernement fédéral rembourse à la province ou au territoire 75 % du montant des indemnités versées aux bénévoles autorisés travaillant sur les lieux d'un sinistre et qui sont blessés ou tués en cours de formation ou d'intervention d'urgence. Le total des sommes versées à titre d'indemnisation s'est élevé à 119 463 \$ en 1996-1997.

Avec plusieurs autres ministères, PCC a versé une contribution à la Société royale du Canada pour l'appuyer dans son travail avec le Comité national canadien dans le cadre de la Décennie

Annexe D - Protection civile Canada

internationale de la prévention des catastrophes naturelles des Nations Unies. L'accord associé à cette initiative a été prolongé jusqu'au 31 mars 2000, et il garantit que la contribution fédérale sera maintenue à 45 000 \$ par année jusqu'à la fin de la décennie.

Le seul programme de subventions de PCC est la Bourse en l'honneur de Stuart Nesbitt White. Pour encourager la recherche dans le domaine de la protection civile au Canada, et pour former un certain nombre de professionnels dans ce domaine, des bourses ont été octroyées chaque année à des étudiants pour qu'ils fassent des études supérieures en protection civile. Le financement de ce programme a été fixé à 54 000 \$ par année. En 1996, les fonds ont été versés à un étudiant qui conçoit un système d'information qui constitue un outil d'aide à la décision à l'intention des gestionnaires des situations d'urgence.

La meilleure mesure de l'état de préparation du Canada est peut-être ce qui se produit lorsqu'il survient un sinistre majeur, comme les récentes inondations dans la région du Saguenay, au Québec. Les organisations municipales, régionales, provinciales, fédérales et non gouvernementales ont alors coordonné une intervention adaptée au sinistre. Il serait difficile d'attribuer le succès de l'opération à un seul facteur; toutefois, cette intervention donne une idée de la façon dont PCC parvient à remplir sa mission, c'est-à-dire sauver des vies et réduire les dommages subis par les biens, en favorisant un meilleur état de préparation.

Annexe D - Protection civile Canada

SOMMAIRE DES BESOINS FINANCIERS ET DES BESOINS EN PERSONNEL - MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE PROTECTION CIVILE EN 1994-1995, 1995-1996 ET 1996-1997

Tableau 1 : Besoins financiers de PCC pour 1994-1995

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1994-95	Réel 1994-95	Écart
Protection Civile Canada :			
Fonctionnement et dépenses en capital secondaires	11 394	10 255	(1 139)
Paiements de transfert	6 274	16 338	10 064
Total*	17 668	26 593	8 925
Ressources humaines (ETP)	98	93	(5)

* Le total exclut les cotisations du régime d'avantages sociaux des employés (671 000 \$). Le montant du Budget des dépenses principal de 1994-1995 est inférieur de 591 000 \$ au Budget des dépenses principal de 1993-1994, surtout à cause des réductions annoncées dans le budget fédéral de 1992, le budget fédéral de 1993 et le Livre rouge de 1993.

Explication de l'écart en 1994-1995 (en milliers de dollars) :

· Accords d'aide financière en cas de catastrophe financés au moyen des ressources existantes de PCC	314
· Accords d'aide financière en cas de catastrophe financés au moyen du Budget des dépenses supplémentaire	10 242
· Réduction des subventions et contributions (1994-1995) - budget de février 1994	(314)
· Gel de l'augmentation de traitement (1994-1995) - budget de février 1994	(4)
· Fonds non utilisés de 1994-1995	(1 313)

Annexe D - Protection civile Canada

Tableau 2 : Besoins financiers de PCC pour 1995-1996

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1995-96	Réel 1995-96	Écart
Protection Civile Canada :			
Fonctionnement et dépenses en capital	10 302	9 842	(460)
secondaires	5 709	56 084	50 375
Paiements de transfert	16 011	65 926	49 915
Total*			
Ressources humaines (ETP)	93	89	(4)

* Le total exclut les cotisations du régime d'avantages sociaux des employés (636 000 \$). Le montant du Budget des dépenses principal de 1994-1995 est inférieur de 1 657 000 \$ au Budget des dépenses principal de 1994-1995, surtout à cause des réductions annoncées dans le budget fédéral de 1993, le Livre rouge de 1993, le budget fédéral de 1994 et l'Examen des programmes 1.

Explication de l'écart en 1995-1996 (en milliers de dollars) :

· Accords d'aide financière en cas de catastrophe financés au moyen du Budget des dépenses supplémentaire	50 409
· Report de fonds de 5 % du budget de fonctionnement de 1994-1995 à 1995-1996	570
· Fonds non utilisés de 1995-1996	(1 064)

Annexe D - Protection Civile Canada

Tableau 3 : Besoins financiers de PCC pour 1996-1997

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1996-97	Réel 1996-97	Écart
Protection Civile Canada :			
Fonctionnement et dépenses en capital secondaires	9 919	9 960	41
Paievements de transfert	4 905	149 069	144 164
Total*	14 824	159 029	144 205
Ressources humaines (ETP)	89	83	(6)

* Le total exclut les cotisations du régime d'avantages sociaux des employés (630 000 \$). Le montant du Budget des dépenses principal de 1995-1996 est inférieur de 1 187 000 \$ au Budget des dépenses principal de 1995-1996, surtout à cause des réductions annoncées dans le budget fédéral de 1993, dans l'Examen des programmes 1, dans le Livre blanc sur la défense de 1994 et dans le cadre des réductions des effectifs du QGDN.

Explication de l'écart en 1996-1997 (en milliers de dollars) :

· Accords d'aide financière en cas de catastrophe financés au moyen du Budget des dépenses supplémentaire	144 164
· Rétablissement des augmentations de traitement - juin 1996	22
· Report de fonds de 5 % du budget de fonctionnement de 1995-1996 à 1996-1997	515
· Rajustement du financement de l'année en cours au sein du MDN (F&E)	(496)

À ce jour, les avantages liés aux partenariats et au recours de plus en plus grand à la technologie ont permis à PCC de continuer de mettre en oeuvre son programme malgré la réduction des ressources.

CENTRE DE LA SÉCURITÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET PROGRAMME CRYPTOLOGIQUE NATIONAL

Aperçu de l'organisme et mandat

Le Centre de la sécurité des télécommunications est un organisme du ministère de la Défense nationale. Créé en 1946, le Centre a été intégré au Ministère en 1975. En tant qu'organisme national de cryptologie du Canada, le CST fait partie des organes de renseignement et de sécurité qui appuient le gouvernement du Canada. Le CST remplit sa mission par le biais de deux éléments distincts mais connexes du programme cryptologique : le renseignement électromagnétique (SIGINT) et la sécurité des technologies de l'information (STI).

Le renseignement électromagnétique désigne le recueil des émissions radio, radar ou électroniques étrangères de toutes sortes, leur étude et l'élaboration de rapports qui en découle. Le renseignement électromagnétique permet d'obtenir de l'information unique et en temps opportun sur les intentions, les capacités et les activités de nations, d'organisations et de personnes étrangères. Le renseignement obtenu est utilisé par les décideurs pour résoudre des questions liées à la défense du Canada ou à la conduite de ses affaires étrangères et de son commerce international. Dans le cadre de ses activités SIGINT, le CST reçoit l'aide du Réseau radio supplémentaire des Forces canadiennes, qui exploite un certain nombre de stations au Canada.

La mission du programme de sécurité des technologies de l'information est de fournir des solutions qui aideront le gouvernement fédéral à assurer la sécurité de ses télécommunications et de ses systèmes d'information automatisés d'une manière appropriée. Le CST contribue à protéger l'information de nature délicate détenue par le gouvernement ainsi que la vie privée des Canadiens et Canadiennes. De plus, le programme STI, par le biais de son association avec l'industrie, participe au développement d'une capacité STI nationale qui crée des emplois et des occasions d'exportation. Pour s'acquitter de son mandat, le programme a établi cinq objectifs fondamentaux :

- fournir au gouvernement conseils, orientation et services sur la planification, l'acquisition, l'installation et les procédures d'utilisation de systèmes de communications sûrs;
- fournir du matériel et des dispositifs cryptographiques et de la documentation sur la cryptographie;
- effectuer de la recherche, du développement et des évaluations sur les aspects de sécurité des systèmes d'information automatisés et de communications, en veillant à ce que les clients soient informés de ce qui touche la sécurité de ces systèmes et leur application au sein du gouvernement ;

Annexe E - Centre de la sécurité des télécommunications et Programme cryptologique national

- fournir conseils et orientation à l'industrie canadienne en matière de développement de systèmes informatiques et de communications sûrs qui répondent aux exigences du gouvernement;
- fournir conseils, orientation et services pour protéger les intérêts des Canadiens et Canadiennes en matière de sécurité et de confidentialité des transactions électroniques.

IMPUTABILITÉ

Le ministre de la Défense nationale est comptable au Parlement de toutes les activités du CST. Il approuve les dépenses en capital du CST et les principales recommandations en matière de dépenses soumises par l'organisme au Conseil du Trésor. Le ministre approuve également les initiatives de politique fondamentales du CST et représente l'organisme au Cabinet.

Deux sous-ministres, le coordonnateur, Sécurité et renseignement, du Bureau du Conseil privé et le sous-ministre de la Défense nationale voient à ce que le ministre soit tout à fait au courant des activités du CST. Le coordonnateur, Sécurité et renseignement, répond du CST pour ce qui est des questions liées à la politique et aux opérations et le sous-ministre de la Défense nationale est responsable des questions administratives touchant le CST.

Le CST répond aux priorités en matière de renseignement étranger approuvées par les ministres. De plus, l'organisme répond aux besoins précis de certains ministères ou aux besoins en renseignement du gouvernement liés à certains événements.

Annexe E - Centre de la sécurité des télécommunications et Programme cryptologique national

RESSOURCES ET TABLEAU FINANCIER

Le tableau suivant donne un aperçu du profil des ressources du CST.

(en milliers de \$)	Réel 1995-1996	ETP 1995-1996	Prévisions actuelles 1996-1997	ETP 1996-1997	Estimations pour 1996-1997	ETP 1997-1998
Salaires ¹ personnel	60 533	911	57 680	870	57 680	892
Fonction et entretien	23 230		20 637		19 237	
Besoins en fonctionnement - total	83 763		78 317		76 917	
Dépenses en capital	40 089		38 832		38 832	
Besoins - Total	123 852	911	117 149	870	115 749	892

¹ Comprend les avantages sociaux obligatoires.